



# DOCUMENTATION INTÉGRATEUR

## Pré-remplissage XML de la déclaration électronique des collectivités

Cette documentation à destination des intégrateurs de logiciels explique les différentes parties du format de fichier XML pour le pré-remplissage de la démarche MyGuichet *Déclaration pour l'impôt sur le revenu, l'impôt commercial et l'impôt sur la fortune des collectivités (IR, IC2023 / IF2024)*.

Version	Date	Modifications effectuées
1.00	22/12/2023	Première version
1.01	09/01/2024	Mise à jour
1.02	09/12/2024	Ajout de 3 nouvelles balises 'G0165_PROC_REORG_JUD', 'G0166_DATE_DEB_SURSI' et 'G0167_DATE_FIN_SURSI'

### 1 INTRODUCTION

Il s'agit d'une seule démarche pour les 3 différents impôts ainsi que la fixation de la fortune d'exploitation.

Les nouveaux éléments à partir de l'année fiscale 2023 sont repérés avec le symbole **Nouveau 2023**.

Les adaptations à partir de l'année fiscale 2023 sont repérées avec le symbole **Adaptation 2023**.

Les adaptations spécifiques au format 2023 sont repérées avec le symbole **Spécifique 2023**. Ces adaptations ne seront plus en vigueur pour IR, IC 2024 / IF2025.

Les suppressions pour l'année fiscale 2023 sont repérées avec le symbole **Supprimé 2023** et leur texte barré (exemple : ~~texte barré~~).

Le fichier XML généré vous permettra de créer la démarche via le « Glisser-Déposer » de MyGuichet.

Il n'est pas prévu de mettre à disposition des éditeurs de logiciels et autres services informatiques une plate-forme de prévalidation ou de test. La validation syntaxique d'un fichier XML créé peut être faite avec la plupart des éditeurs de fichiers XML et les règles sémantiques seront validées en



ligne par l'assistant.

## Principales évolutions pour l'année fiscale 2023 :

### Section G0000

- Passage en obligatoire de la balise 'G0750\_DEC\_COURRIEL' ;
- Ajout d'une nouvelle balise 'G0091\_MODIF\_DECLA\_RECTIF'. La nouvelle balise permet au contribuable, dans le cas d'une déclaration rectificative, de préciser quelles modifications ont été effectuées par rapport à la déclaration initiale ;
- Ajout de trois nouvelles balises concernant la dissolution administrative sans liquidation 'G0900 DISS\_ADMIN', 'G0905\_DATE DISS\_ADMIN' et 'G0910\_DATE\_FIN DISS\_ADMIN' ;
- Ajout de trois nouvelles balises concernant la procédure de réorganisation judiciaire (loi du 7 août 2023) 'G0165\_PROC\_REORG\_JUD', 'G0166\_DATE\_DEB\_SURSI' et 'G0167\_DATE\_FIN\_SURSI' ;
- Changement du nom du groupe xsd initialement "EtablissementsStables" en "EtablissementsStablesIndigenes" ;
- Ajout d'un nouveau groupe xsd « EtablissementsStablesEtranger ». Ce nouveau groupe contient les balises 'G0870\_ETAB\_HORS\_GDL', 'G0880\_PAYS\_ES\_HORS\_GDL', 'G2360\_EXISTE\_ES\_RD\_EEE' et 'G2370\_PAYS\_ES\_RECH\_DEV\_EEE' ainsi que 'G2371\_IMM\_HORS\_GDL' et 'G2372\_PAYS\_IMM\_HORS\_GDL' qui sont deux nouveaux éléments et qui permettent aux contribuables de déclarer la détention d'un ou plusieurs immeubles à l'étranger ;
- Ajout des balises 'G2351\_PAYS\_NON\_COOP\_ANF' et 'G2352\_PAYS\_NON\_COOP\_ANFP' qui correspondent aux listes de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales pour les années 2023 et 2022 ;
- Suppression des balises 'G2900\_REN\_LOY\_COVID19', 'G2910\_COVID\_NOMB\_LOY', 'G2920\_COVID\_INDEM\_CHO\_PAR' et 'G2930\_COVID\_IND\_AIDES' liées au Covid 19 ;
- Ajout d'une nouvelle balise 'G2431\_APPL\_164BIS\_9', application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R..

### Section R0000

- Suppression des balises 'R1900\_COVID\_TOT\_ABATT' et 'R1910\_COVID\_EX\_IND\_AIDES' liées au Covid 19.
- 'R2130\_PERTES\_EXPLOIT\_REPO' sera ignorée si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI.

### Section C0000



- Ajout de trois nouvelles balises 'C0201\_PARTS\_BENEF\_SOC\_COMM', 'C0202\_DIV\_PARTS\_BENEF' et 'C0216\_AUTR\_DEDUCT\_L\_LIBRES' concernant les montants à déduire pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice commercial.
- 'C0410\_AUTRES\_PERTES\_DECL' sera ignorée si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI.

#### Section F0000

- Ajout de trois nouvelles balises 'F1231 DISS\_RESERVE', 'F1232\_ANNEE\_RESERVE', 'F1233\_MNT\_UTIL\_RES' permettant aux contribuables de déclarer une situation de dissolution prématurée de la réserve quinquennale.

Modifications annuelles (année fiscale, reports, etc...).

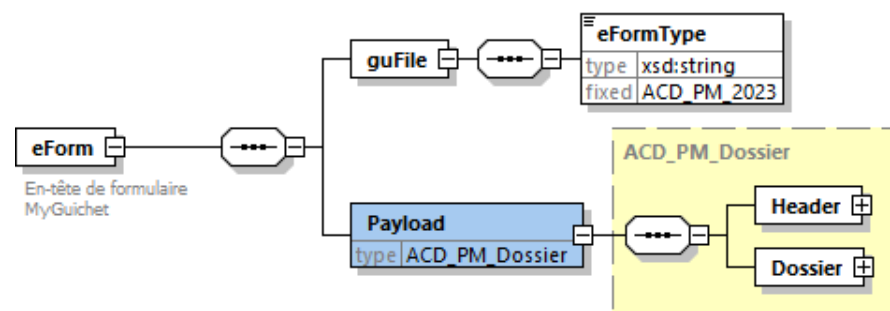
Parallèlement à ces évolutions, nous avons continué à travailler sur l'optimisation du .xsd afin de le rendre plus concis et plus proche de la déclaration. Cela se traduit par l'ajout de nouvelles balises documentation et la mise à jour de certaines balises documentation déjà existantes.

## 2 FORMAT DE TRANSMISSION

Le format de fichier est unique. Il permet de pré-remplir la démarche MyGuichet. La démarche devra ensuite être confirmée, signée, les pièces jointes devront être ajoutées puis la démarche transmise.



## 2.1 Structure principale



Un message XML de déclaration de la déclaration pour l'impôt des collectivités ('eForm') est composé d'un code ('guFile') pour la création de la démarche dans MyGuichet et d'une structure PayLoad contenant ces données pour le pré-remplissage de cette démarche. Le code 'guFile' est fixé chaque année et n'a pas vocation à être modifié.

```
<xsd:element name="eForm">
  ...
  <xsd:element name="guFile">
    <xsd:complexType>
      <xsd:sequence>
        <xsd:element name="eFormType" type="xsd:string" fixed="ACD_PM_2023"/>
      </xsd:sequence>
    </xsd:complexType>
  </xsd:element>
  ...
</xsd:element>
```

La section 'Payload' est de type 'ACD\_PM\_Dossier', il est composé d'un Header et d'un Dossier :



- L'élément '**Header**' est composé d'un unique élément '**NomDemarche**' qui peut être utilisé pour renommer automatiquement la démarche dans MyGuichet. Cet élément ne fait pas partie des données de la déclaration.
- L'élément '**Dossier**' contient les données de la déclaration.

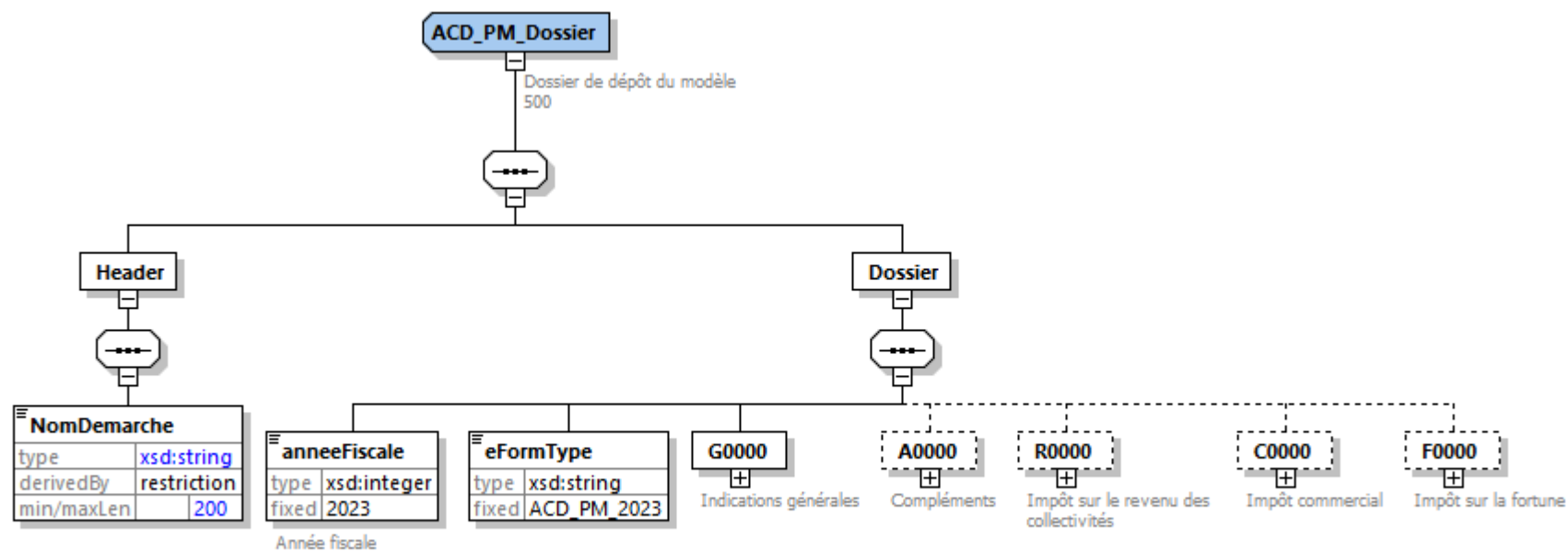
Le reste du xml est consacré à la déclaration des types particuliers utilisés dans le dossier, regroupés sous les 4 thèmes suivant :

- Adresses
- Listes énumératives
- Lignes de report
- Types de données

## 2.2 Dossier

Un élément '**Dossier**' est composé des parties suivantes :

- › Année fiscale ;
- › eFormType ;
- › une section **G0000** qui détaille les informations générales ;
- › une section **A0000** qui détaille les données des compléments ;
- › une section **R0000** qui correspond à l'impôt sur le revenu ;
- › une section **C0000** qui correspond à l'impôt commercial ;
- › une section **F0000** qui correspond à l'impôt sur la fortune.



Pour la déclaration de l'année fiscale 2023, les éléments suivants sont fixés : **Spécifique 2023**

- › 'anneeFiscale' à **2023**
- › 'eFormType' à **ACD\_PM\_2023**

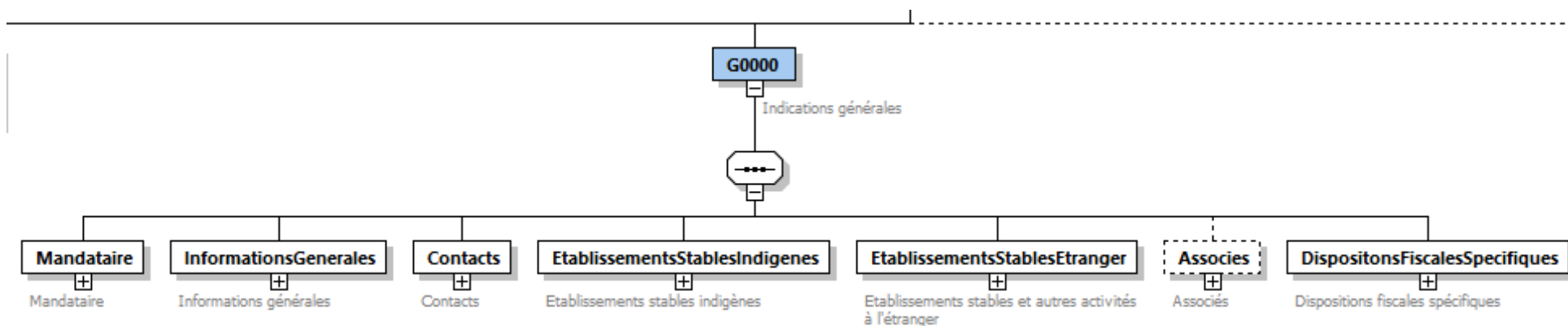
```
<xsd:element name="Dossier">  
  <xsd:complexType>  
    <xsd:sequence>  
      <xsd:element name="anneeFiscale" type="xsd:integer" fixed="2023"> Spécifique 2023  
        <xsd:annotation>  
          <xsd:documentation xml:lang="fr">Année fiscale</xsd:documentation>  
        </xsd:annotation>  
      </xsd:element>  
      <xsd:element name="eFormType" type="xsd:string" fixed="ACD_PM_2023"/> Spécifique 2023  
    </xsd:sequence>  
  </xsd:complexType>  
</xsd:element>
```



```
<xsd:element name="G0000">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="A0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="R0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="C0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="F0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
</xsd:sequence>
</xsd:complexType>
</xsd:element>
```



## 2.2.1 G0000



L'élément 'G0000' permet de pré-remplir la rubrique « Indications générales » de la démarche.  
Il est composé des éléments suivants :

- › Mandataire : données relatives au déclarant ; **Adaptation 2023**
- › InformationsGenerales : informations relatives au contribuable ; **Adaptation 2023**
- › Contacts : coordonnées du contribuable ;
- › EtablissementsStablesIndigenes : informations relatives à la commune du siège social et aux établissements stables indigènes ; **Adaptation 2023**
- › EtablissementsStablesEtranger : informations relatives aux établissements stables à l'étranger et autres activités à l'étranger ; **Nouveau 2023**
- › Associes ;
- › DispositionsFiscalesSpecifiques rubrique comprenant :
  - Régime d'intégration fiscale ; **Adaptation 2023**
  - Surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R. ;
  - Désignation de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante ;
  - Désignation des sociétés intégrées ;
  - Amortissement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R. ;
  - Données diverses ;





- Dispositifs hybrides (article 168ter L.I.R.) ; **Adaptation 2023**
- Entreprises associées (article 164ter L.I.R.) ;
- Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) ;
- ~~Indemnités de chômage partiel et aides dans le cadre de la pandémie Covid-19.~~ **Supprimé 2023**

### 2.2.1.1 Mandataire

Détail des données 'Mandataire' :

- 'G0650\_DEC\_CONTACT' : Prénom et nom de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration.
- 'G0730\_DEC\_SOCIETE' : Société de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration.
- 'G0660\_DEC\_ADRESSE' : Adresse professionnelle de la personne/société ayant collaboré à la rédaction de la déclaration. De type Adresse.
- 'G0740\_DEC\_TELEPHONE' : Numéro de téléphone de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration. Au format téléphone (^[0-9+\-\s\(\)\.]\*\$) vérifié dans l'assistant.
- 'G0750\_DEC\_COURRIEL' : Adresse E-mail de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration. Obligatoire et au format email vérifié dans l'assistant. **Adaptation 2023**

### 2.2.1.2 Informations générales

Détail des données 'Informations générales' :

- 'G0010\_DESIGN\_SOC' : Désignation du contribuable (Dénomination de la société déclarante).
- 'G0020\_NUM\_DOSSIER' : Numéro de dossier (Numéro fiscal de la société déclarante). Un contrôle sémantique (formes juridiques) existe au niveau de l'assistant de dépôt.
- 'G0050\_FORME\_JURIDIQUE' : Forme juridique à la fin de l'exercice de la société déclarante. Cf 2.3.2.2 pour la liste des formes juridiques.
- 'G0055\_IST\_CREDIT\_OU\_EPT' : Indicateur si l'établissement public est un institut de crédit ou une entreprise des postes et télécommunications.
- 'G0030\_NUM\_RCS' : Numéro du registre de commerce et des sociétés (RCSL) de la société déclarante (n'est demandé pas pour les collectivités non résidentes, si G0050\_FORME\_JURIDIQUE = 32, 33, 34). Obligatoire si G0040\_NUM\_RCS\_NON\_DISPO ≠ True. Si G0040\_NUM\_RCS\_NON\_DISPO = True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'G0040\_NUM\_RCS\_NON\_DISPO' : indique la disponibilité du numéro RCSL.
- 'G0045\_DATE\_DEPOT\_RCS' : indique la date de dépôt au RCSL (Uniquement pour les collectivités résidentes).



- 'G0060\_SOC\_COTEE\_EN\_BOURSE' : Indicateur si la société déclarante est cotée en bourse.
- 'G0066\_ASS\_RELIGIEUSE' : Indicateur association religieuse.
- 'G0067\_CONGREGATION' : Indicateur congrégation.
- 'G0070\_OBJET\_ENTREPRISE' : Objet de la collectivité déclarante.
- 'G0080\_BUREAU\_IMPOSITION' : Bureau d'imposition compétent pour la société déclarante. Cf 2.3.2.3 pour la liste des bureaux.
- 'G0090\_DECLA\_RECTIF' : Indicateur si la présente déclaration est une déclaration rectificative. Mettre à True pour chaque dépôt au-delà du premier dépôt d'une déclaration.
- 'G0091\_MODIF\_DECLA\_RECTIF' : Champ texte libre pour préciser le(s) champs et/ou le(s) annexes modifié(es) dans la déclaration rectificative par rapport à la déclaration initiale. Maximum 500 caractères. Obligatoire si G0090\_DECLA\_RECTIF = True. Si G0090\_DECLA\_RECTIF ≠ TRUE, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**
- 'AutresInfos' :
  - 'G0095\_ANCIENNE\_DENOM' : Ancienne dénomination et forme juridique (suite à un changement de forme juridique).
  - 'G0100\_ANCIEN\_NUM\_DOSSIER' : Ancien numéro de dossier de la société déclarante, au cas où la société a changé de forme juridique et a été attribué un nouveau numéro de dossier. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant de dépôt.
  - 'G0105\_AUTRES\_INFORMATIONS' : Champ texte libre pour des informations additionnelles concernant la société.
- 'G0110\_LIQUID\_EN\_COURS' : Indicateur que la société déclarante est en état de dissolution ou de liquidation volontaire en cours d'exercice.
- L'élément 'Liquidation' correspond au paragraphe **Dissolution ou liquidation volontaire** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
  - 'G0115 DISSOLUTION' : Dissolution suivant l'article 1865bis du Code Civil.
  - 'G0120\_ABSORBTION' : Indicateur que la liquidation est une absorption par une autre société, donc une dissolution sans liquidation. Obligatoire si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS = True. Si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
  - 'G0130\_DATE\_DEB\_LIQUIDA' : Date de dissolution ou d'absorption. Obligatoire si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS = True. Si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
  - 'G0140\_DATE\_FIN\_LIQUIDA' : Date de clôture de la liquidation. Si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
  - 'G0150\_NOM\_SOC\_ABSORB' : Nom de la société absorbante. Obligatoire si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS = True et G0120\_ABSORBTION = True. Si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.



- 'G0160\_NUM\_DOS\_SOC\_ABSORB' : Numéro fiscal de la société absorbante (dans le cas d'une société absorbante ne disposant pas de numéro de dossier de l'ACD, veuillez indiquer le numéro suivant : **0000 0000 000**). Si G0110\_LIQUID\_EN\_COURS ≠ True OU G0120\_ABSORPTION ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'G0170\_FAILL\_COURS\_AN' : Indicateur que la société déclarante est en cours de liquidation judiciaire ou faillite.
- L'élément 'Faillite' correspond au paragraphe **Liquidation judiciaire ou faillite** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
  - 'G0180\_DATE\_DEB\_FAILL' : Date de mise en liquidation judiciaire ou de la faillite. Obligatoire si G0170\_FAILL\_COURS\_AN = True. Si G0170\_FAILL\_COURS\_AN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
  - 'G0190\_DATE\_FIN\_FAILL' : Date de clôture de la liquidation judiciaire ou de la faillite. Si G0170\_FAILL\_COURS\_AN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'G0900\_DISS\_ADMIN' : Indicateur que la société déclarante est en cours de procédure de dissolution administrative sans liquidation. **Nouveau 2023**
- L'élément 'Dissolution administrative' correspond au paragraphe **Dissolution administrative sans liquidation** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
  - 'G0905\_DATE\_DISS\_ADMIN' : Date d'ouverture de la procédure de dissolution administrative sans liquidation. Obligatoire si G0900\_DISS\_ADMIN = True. Si G0900\_DISS\_ADMIN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**
  - 'G0910\_DATE\_FIN\_DISS\_ADMIN' : Date de clôture de la procédure de dissolution administrative sans liquidation. Si G0900\_DISS\_ADMIN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**
- 'G0165\_PROC\_REORG\_JUD' : Indicateur que la société déclarante est en procédure de réorganisation judiciaire. **Nouveau 2023**
- L'élément 'ProcédureReorganisationJudiciaire' correspond au paragraphe **Procédure de réorganisation judiciaire (loi du 7 août 2023)** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
  - 'G0166\_DATE\_DEB\_SURSI' : Date début du sursis de la procédure de réorganisation judiciaire. Obligatoire si G0165\_PROC\_REORG\_JUD = True. Si G0165\_PROC\_REORG\_JUD ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**
  - 'G0167\_DATE\_FIN\_SURSI' : Date de fin du sursis de la procédure de réorganisation judiciaire. Obligatoire si G0165\_PROC\_REORG\_JUD = True. Si G0165\_PROC\_REORG\_JUD ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**



- L'élément 'Exercice' correspond au paragraphe **Exercice d'exploitation** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
  - 'G0210\_DATE\_DEB\_EX\_DIVE' : Date d'ouverture de l'exercice. Si non renseignée, sera pré-remplie avec 01/01/2023.
  - 'G0220\_DATE\_FIN\_EX\_DIV' : Date de clôture de l'exercice. Si non renseignée, sera pré-remplie avec 31/12/2023.
  - 'G0225\_MODIF\_EXERCICE' : La date de clôture a été modifiée en 2023.
- L'élément 'Compte' correspond au titre **Compte bancaire du contribuable** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
  - 'G0230\_TITULAIRE\_COMPTE' : Titulaire du compte bancaire.
  - 'G0240\_NUM\_COMPTE\_IBAN' : Numéro du compte bancaire (Code IBAN). Au format IBAN ([[A-Z]{2}[0-9]{2}[a-zA-Z0-9]{1,30})).
  - 'G0250\_CODE\_BIC' : Code BIC (Swift). Au format BIC ([[a-zA-Z]{6}[a-zA-Z0-9]{2}([a-zA-Z0-9]{3})?]) .
- L'élément 'Devise' :
  - 'G0260\_DEVISE\_DECLA' : Devise de la déclaration. À choisir dans la liste prédéfinie.
  - 'G0270\_TYPE\_COURS' : Type de cours. De type TypeCours. Obligatoire si G0260\_DEVISE\_DECLA ≠ EUR. Si G0260\_DEVISE\_DECLA = EUR, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.

Les devises reprises dans cette section sont celles où un accord pour un bilan en monnaie étrangère a été accordé par l'ACD. Cette section est mise à jour annuellement. Les cours de change sont ceux publiés annuellement dans l'annexe de la Circulaire L.G. - A n° 60bis/2.

### 2.2.1.3 Contacts

Détail de 'Contacts' :

- 'G0300\_ADRESSE\_SIE\_STA' : Siège statutaire ou administration centrale (à la fin de l'année d'imposition). De type Adresse avec le choix AdressePhysique. Seules les collectivités non résidentes (forme juridique 32, 33, 34) peuvent renseigner un pays ≠ LU.
- 'G0370\_TELEPHONE' : Numéro de téléphone. Au format téléphone (^[0-9\+\-\s\(\)\.]\*\$) vérifié dans l'assistant.
- 'G0380\_COURRIEL' : Adresse E-mail. Au format email (\b^[ '\_a-z0-9-\+]+\.[ '\_a-z0-9-\+]\*@[a-z0-9-\+]\.[a-z0-9-\+]\*\.[a-z]{2}|aero|arpa|asia|biz|com|coop|edu|gov|info|int|jobs|mil|mobi|museum|name|nato|net|org|pro|tel|travel|xxx|tech|cat)\$\b) vérifié dans l'assistant.
- 'G0390\_ADR\_ALTERNATIVE' : Indicateur que la société déclarante a une adresse postale différente de celle indiquée en G0300\_ADRESSE\_SIE\_STA.
- 'G0400\_ADR\_POSTALE' : Adresse postale. De type Adresse. Obligatoire si G0390\_ADR\_ALTERNATIVE = True.
- 'G0560\_REP\_NOM' : Nom du représentant légal.



- 'G0570\_REP\_PRENOM' : Prénom du représentant légal.
- 'G0580\_REP\_MATRICULE' : Numéro d'identification national du représentant légal. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant de dépôt.
- 'G0590\_REP\_DATE\_NAISSANCE' : Date de naissance du représentant légal. Obligatoire si le G0580\_REP\_MATRICULE n'est pas renseigné.
- 'G0595\_REP\_LIEU\_NAISSANCE' : Lieu de naissance du représentant légal. Obligatoire si le G0580\_REP\_MATRICULE n'est pas renseigné.
- 'G0600\_REP\_ADRESSE' : Adresse du représentant légal. De type Adresse.
- 'G0640\_REP\_TELEPHONE' : Numéro de téléphone du représentant légal. Au format téléphone (^[0-9\+\-\s\(\)\.]\*\$) vérifié dans l'assistant.
- 'G0645\_REP\_COURRIEL' : Adresse E-mail du représentant légal. Au format email vérifié dans l'assistant.

#### 2.2.1.4 EtablissementsStablesIndigenes

L'élément 'EtablissementsStablesIndigenes' correspond au titre **Etablissements stables Indigènes** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet. Adaptation 2023

Détail de l'activité ou source de revenu au Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés non résidentes :

- 'G0851\_ACTIVITE\_LUX\_ETS' : Détention d'un ou de plusieurs établissements stables situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 'G0852\_ACTIVITE\_LUX\_IMM' : Détention d'un ou de plusieurs immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 'G0853\_ACTIVITE\_LUX\_OT' : Autres activités ou source de revenu.
- 'G0860\_ACTIVITE\_LUX' : Préciser le genre de l'activité ou la source de revenu au Grand-Duché de Luxembourg. Obligatoire si G0853\_ACTIVITE\_LUX\_OT = true pour « Autres activités ou sources de revenu ».

Détail des établissements stables situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés résidentes :

- 'G0760\_COMMUNE\_SIEGE' : Commune du siège social (situation à la clôture de l'exercice).

Cette liste est mise à jour annuellement suite aux éventuelles fusions de communes. Les valeurs possibles sont :



<b>302</b>	Beaufort
<b>301</b>	Bech
<b>241</b>	Beckerich
<b>303</b>	Berdorf
<b>049</b>	Bertrange
<b>103</b>	Bettembourg
<b>225</b>	Bettendorf
<b>304</b>	Betzdorf
<b>071</b>	Bissen
<b>305</b>	Biwer
<b>211</b>	Boulaide
<b>226</b>	Bourscheid
<b>306</b>	Bous
<b>253</b>	Clervaux
<b>070</b>	Colmar-Berg
<b>308</b>	Consdorf
<b>050</b>	Contern
<b>309</b>	Dalheim
<b>227</b>	Diekirch
<b>107</b>	Differdange
<b>159</b>	Dippach
<b>109</b>	Dudelange
<b>310</b>	Echternach
<b>244</b>	Ell
<b>229</b>	Erpeldange-sur-sûre
<b>110</b>	Esch-sur-Alzette
<b>254</b>	Esch-sur-Sûre
<b>230</b>	Ettelbruck
<b>231</b>	Feulen
<b>074</b>	Fischbach
<b>311</b>	Flaxweiler
<b>113</b>	Frisange
<b>060</b>	Garnich
<b>214</b>	Goesdorf
<b>312</b>	Grevenmacher
<b>246</b>	Grosbous

<b>065</b>	Habscht
<b>075</b>	Heffingen
<b>081</b>	Helperknapp
<b>051</b>	Hesperange
<b>330</b>	Junglinster
<b>166</b>	Käerjeng
<b>118</b>	Kayl
<b>062</b>	Kehlen
<b>263</b>	Kiischpelt
<b>063</b>	Koerich
<b>064</b>	Kopstal
<b>261</b>	Lac de la Haute-Sûre
<b>073</b>	Larochette
<b>314</b>	Lenningen
<b>111</b>	Leudelange
<b>076</b>	Lintgen
<b>077</b>	Lorentzweiler
<b>001</b>	Luxembourg
<b>066</b>	Mamer
<b>315</b>	Manternach
<b>078</b>	Mersch
<b>316</b>	Mertert
<b>234</b>	Mertzig
<b>128</b>	Mondercange
<b>318</b>	Mondorf-les-Bains
<b>052</b>	Niederanven
<b>079</b>	Nommern
<b>255</b>	Parc Hosingen
<b>132</b>	Pétange
<b>242</b>	Préizerdaul
<b>238</b>	Putscheid
<b>260</b>	Rambrouch
<b>133</b>	Reckange-sur-Mess
<b>248</b>	Redange-sur-Attert
<b>235</b>	Reisdorf
<b>320</b>	Remich

<b>134</b>	Roeser
<b>329</b>	Rosport-Mompach
<b>135</b>	Rumelange
<b>249</b>	Saeul
<b>053</b>	Sandweiler
<b>137</b>	Sanem
<b>328</b>	Schengen
<b>236</b>	Schieren
<b>138</b>	Schifflange
<b>054</b>	Schuttrange
<b>323</b>	Stadtbredimus
<b>069</b>	Steinfort
<b>055</b>	Steinsel
<b>056</b>	Strassen
<b>262</b>	Tandel
<b>209</b>	Troisvierges
<b>250</b>	Useldange
<b>256</b>	Vallée de l'Ernz
<b>239</b>	Vianden
<b>251</b>	Vichten
<b>252</b>	Wahl
<b>324</b>	Waldbillig
<b>325</b>	Waldbredimus
<b>057</b>	Walferdange
<b>058</b>	Weiler-la-Tour
<b>210</b>	Weiswampach
<b>257</b>	Wiltz
<b>200</b>	Wintrange
<b>223</b>	Winseler
<b>327</b>	Wormeldange



- 'G0770\_ETAB\_AUTRE\_COMM' : L'entreprise avait-elle des établissements stables sur le territoire d'autres communes ?
- 'G0780\_TRANSFERT\_SIEGE' : Le siège statutaire a-t-il été transféré au cours de l'exercice d'exploitation sur le territoire d'autres communes ?
- 'G0790\_SIEGE\_DANS\_ZAI' : Le siège statutaire se trouvait-il au cours de l'exercice d'exploitation sur le territoire d'une zone d'activité intercommunale ?
- 'G0800\_NOM\_ZAI' : Zone d'activité intercommunale du siège social. À renseigner si G0790\_SIEGE\_DANS\_ZAI = True. Obligatoire si G0790\_SIEGE\_DANS\_ZAI = True. Si G0790\_SIEGE\_DANS\_ZAI ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. De type NomZAI, les valeurs possibles sont à retrouver au point 2.3.2.4.

### 2.2.1.5 EtablissementsStablesEtranger Nouveau 2023

L'élément 'EtablissementsStablesEtranger' correspond au titre **Etablissements stables à l'étranger et autres revenus réalisés à l'étranger** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail des établissements stables et immeubles situés en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés résidentes :

Détail des établissements stables à l'étranger :

- 'G0870\_ETAB\_HORS\_GDL' : Pendant l'exercice d'exploitation 2023, le contribuable a-t-il exercé une ou plusieurs activité(s) hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou a-t-il détenu une ou plusieurs source(s) de revenu hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg ?  
Adaptation 2023
- 'G0880\_PAYS\_ES\_HORS\_GDL' : Dans quel(s) Etat(s) ? Liste du (des) pays dans le(s)quel(s) le contribuable a exercé une activité ou détenu une source de revenu hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 'G2360\_EXISTE\_ES\_RD\_EEE' : Le contribuable a-t-il détenu en 2023 un établissement stable exerçant une activité de recherche et de développement dans un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen autre que le Luxembourg ?
- 'G2370\_PAYS\_ES\_RECH\_DEV\_EEE' : Dans quel(s) Etat(s) ? Liste des pays dans lesquels la société a détenu un établissement stable exerçant une activité de recherche et de développement autre que le Luxembourg.

Détail des immeubles situés à l'étranger :

- 'G2371\_IMM\_HORS\_GDL' : Le contribuable a-t-il détenu pendant l'exercice d'exploitation 2023 un ou plusieurs immeuble(s) situé(s) à l'étranger ? Nouveau 2023
- 'G2372\_PAYS\_IMM\_HORS\_GDL' : Dans quel(s) Etat(s) ? Préciser l'état dans lequel le contribuable a détenu pendant l'exercice d'exploitation





2023 un ou plusieurs immeubles situés à l'étranger. **Nouveau 2023**

### 2.2.1.6 Associes

Cette rubrique concerne les actionnaires et associés (personne physique ou personne morale). Seuls les actionnaires représentant une participation d'au moins 10% en fin d'exercice doivent obligatoirement être renseignés.

Détail de 'Associes' :

- 'G1000\_NOMBRE\_ASSOCIES' : Nombre de propriétaires d'actions ou de parts sociales représentant une participation d'au moins 10% en fin d'exercice. Chiffre entre 1 et 10 inclus. « 0 » n'est pas autorisé, à l'exception des sociétés où 'G0060\_SOC\_COTEE\_EN\_BOURSE' = True ou des collectivités de forme juridique spécifique (52, 53, 61).
- 'G1400\_VARIATION\_ASSOCIES' : Indicateur si au cours de l'exercice courant, il y avait d'autres propriétaires d'actions ou de parts sociales qui à un moment quelconque avaient une participation d'au moins 10%.

ListeAssocies (jusque 50 items) :

- 'G1010\_TYPE\_ASSOCIE' : Type d'associé (P : Associé personne physique ; M : Associé personne morale).
- 'G1020\_NOM\_ASSOCIE' : Nom de l'associé. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P.
- 'G1030\_PRENOM\_ASSOCIE' : Prénom de l'associé. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P.
- 'G1040\_MATRICULE\_ASSOCIE' : Numéro du répertoire national de l'associé. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P, obligatoire si le numéro d'identification est connu. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant.
- 'G1050\_DATE\_NAISSANCE ASSO' : Date de naissance de l'associé. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P, obligatoire si G1040\_MATRICULE\_ASSOCIE non renseigné.
- 'G1060\_LIEU\_NAISSANCE ASSO' : Lieu de naissance de l'associé. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P, obligatoire si G1040\_MATRICULE\_ASSOCIE non renseigné.
- 'G1100\_DESIGN\_SOC ASSO' : Désignation (raison sociale) de la société associée. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P.
- 'G1110\_NOM\_REP\_LEG ASSO' : Prénom du représentant légal de la société associée. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M.
- 'G1120\_PREN\_REP\_LEG ASSO' : Nom du représentant légal de la société associée. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M.
- 'G1130\_MATR\_REP\_LEG ASSO' : Numéro d'identification national du représentant légal de la société associée. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M, obligatoire si le numéro d'identification est connu.
- 'G1170\_DATE\_NAISSANCE\_REP\_LEG ASSO' : Date de naissance du représentant légal. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M, obligatoire si G1130\_MATR\_REP\_LEG ASSO non renseigné.





- 'G1180\_LIEU\_NAISSANCE\_REP\_LEG\_ASSO' : Lieu de naissance du représentant légal. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M, obligatoire si G1130\_MATR\_REP\_LEG\_ASSO non renseigné.
- 'G1135\_NUM\_DOSSIER' : Numéro fiscal de la société associée. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant de dépôt. En cas d'une société associée ne disposant pas de numéro de dossier de l'ACD, veuillez indiquer le numéro suivant : **0000 0000 000**. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M.
- 'G1140\_DATE\_CONSTIT\_ASSO' : Date de la constitution de la société associée. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M. Obligatoire si G1135\_NUM\_DOSSIER null.
- 'G1150\_FORME\_JURID\_ASSO' : Forme juridique de la société associée. Cf 2.3.2.2 pour la liste des formes juridiques. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M.
- 'G1160\_AUT\_F\_JURID\_ASSO' : Forme juridique société associée au format libre, par exemple en cas d'une forme juridique étrangère. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = M. Obligatoire si G1150\_FORME\_JURID\_ASSO='OT'.
- 'G1200\_ADRESSE\_ASSO' : Adresse du siège de la société associée. De type adresse.
- 'G1290\_PART\_CAPITAL' : Pourcentage détenu dans le capital social.
- 'G1295\_TYPE\_CONTROL' : Type de contrôle (liste : {PP = Pleine propriété, NP = Nu-propriété, US = Usufruit, OT = Autre}).
- 'G1296\_AUT\_TYPE\_CONTROL' : Préciser le Type de contrôle. Obligatoire si G1295\_TYPE\_CONTROL = OT.
- 'G1297\_DEB\_CONTROL' : Période de détention (date de début).
- 'G1298\_FIN\_CONTROL' : Période de détention (date de fin).
- 'G1300\_REMUN\_BRUTE\_ASSO' : Rémunérations brutes annuelles allouées par la société via le compte profits et pertes. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P.
- 'G1310\_COT\_SOCI\_A\_CH\_SOC' : Cotisations sociales à charge de la société via le compte profits et pertes. Obligatoire si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P.
- 'G1350\_DISTRIB\_BENEF' : Distribution de bénéfice alloué par la société.
- 'G1360\_LOYER' : Loyer alloué par le contribuable. Si G1010\_TYPE\_ASSOCIE = P.
- 'G1370\_AUTR\_AVANTAGES' : Autres allocations et avantages alloués par la société.

### 2.2.1.7 Dispositions Fiscales Spécifiques

Détail de 'DispositonsFiscalesSpecifiques' :

- 'G2000\_INTEGRATION\_FISCALE' : Régime d'intégration fiscale. Le contribuable a-t-il appartenu pendant l'exercice d'exploitation à un groupe intégré (article 164bis L.I.R.) ?

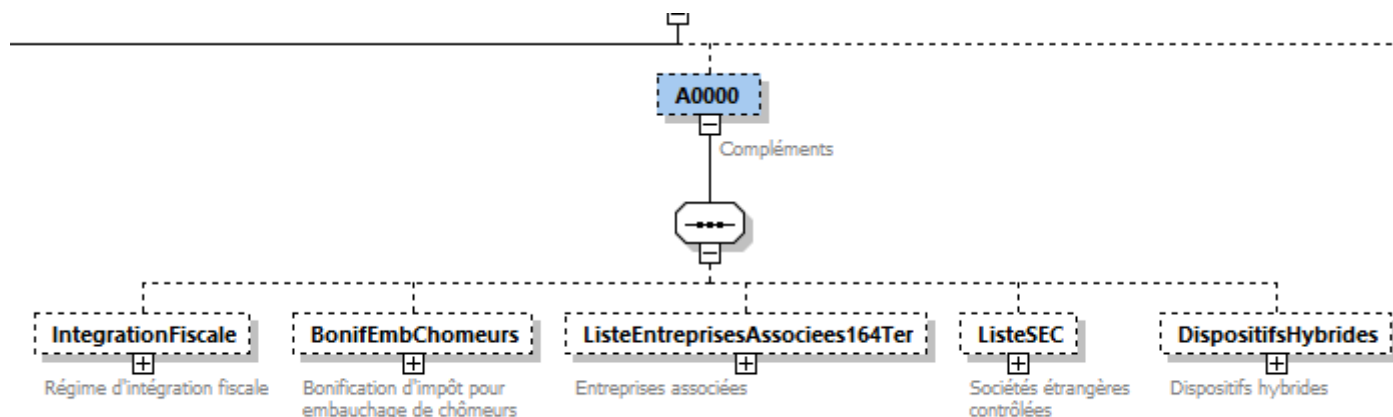


- 'G2400\_ETT\_AUTONOME' : Le contribuable est-il une entité autonome selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 6 ?
- 'G2410\_ETT\_FIN\_168BIS' : Le contribuable est-il une entité financière selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 7 ?
- 'G2430\_APPL\_168BIS\_6' : Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 168bis, alinéa 6 L.I.R. ?
- 'G2300\_AMORT\_DIFF' : Le contribuable demande-t-il un amortissement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2023 ?
- 'G2310\_AMORT\_DIFF\_NON\_DED' : Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2023.
- 'G2315\_AMORT\_DIFF\_DED' : Montant de l'amortissement différé déduit au bilan fiscal 2023.
- 'G2320\_AMORT\_DIFF\_EX\_ANT' : Montant de l'amortissement de l'exercice précédent.
- 'G2330\_TRANS\_ETP\_LIEES' : Le contribuable a-t-il été engagé dans des transactions avec des entreprises liées (articles 56 et 56bis L.I.R.) ?
- 'G2340\_SIMPL\_ETP\_LIEES\_N56-1' : Le contribuable a-t-il opté pour la mesure de simplification énoncée dans la section 4 de la circulaire du Directeur L.I.R. No 56-1 - 56bis/1 du 27 décembre 2016 ?
- 'G2350\_TRANS\_TERR\_NON\_COOP' : Le contribuable a-t-il été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales figurant sur la liste de l'Union européenne ?
- 'G2351\_PAYS\_NON\_COOP\_ANF' : Dans quel(s) pays / territoire(s) en 2023? Préciser le(s) état(s) dans le(s)quel(s) le contribuable a été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales en 2023. Obligatoire si G2350 = TRUE. Dans le cas où G0210 < 01/01/2023, obligatoire si G2350 = TRUE ET G2352 non renseigné. **Nouveau 2023**
- 'G2352\_PAYS\_NON\_COOP\_ANFP' : Dans quel(s) pays / territoire(s) en 2022? Préciser le(s) état(s) dans le(s)quel(s) a été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales en 2022. Balise ignorée si G0210 = 01/01/2023. Obligatoire si G0210 < 01/01/2023 ET si G2351 non renseigné. **Nouveau 2023**
- 'G2100\_DECISION\_ANTICIPEE' : Le contribuable a-t-il fait l'objet d'une décision anticipée ou une demande de décision anticipée pour 2023 ?
- 'G2110\_IMPOT\_MIN\_SEUL' : Le contribuable a-t-il une société de titrisation, une société d'investissement en capital à risque (SICAR), une institution de retraite professionnelle sous forme de société d'épargne pension à capital variable (SEPCAV) ou sous forme d'association d'épargne-pension (ASSEP) ?
- 'G2120\_FIAR' : Le contribuable est-il un fonds d'investissement alternatif réservé répondant aux critères de l'article 48, paragraphe 1er de la loi modifiée du 23 juillet 2016 relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés ?
- 'G2130\_APPLI\_ART168\_NUM5' : Le contribuable a-t-il déduit des intérêts ou des redevances dus à un organisme à caractère collectif établi dans un pays ou territoire non coopératif à des fins fiscales figurant sur la liste de l'Union européenne (article 168, numéro 5 L.I.R.) ?
- ~~'G2900\_REN\_LOY\_COVID19' : Le contribuable a-t-il renoncé à un loyer au courant de l'année civile 2021 dans le contexte de la crise liée au Covid-19 ?~~ **Supprimé 2023**
- ~~'G2910\_COVID\_NOMB\_LOY' : Combien de contrats de bails sont concernés ?~~ **Supprimé 2023**



- 'G2720\_DIS\_TRANS\_UE2018\_822' : Le contribuable a-t-il utilisé au cours de l'année d'imposition, un ou plusieurs dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive (UE) 2018/822. ?
- 'G2730\_DIS\_TRANS\_UE2018\_822' : Références (Arrangement ID\*) du/des dispositif(s) transfrontière(s) ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'Union européenne.
- ~~'G2920\_COVID\_INDEM\_CHO\_PAR' : Montant des indemnités de compensation pris en charge par l'Etat dans le cadre du régime du chômage partiel.~~ <sup>Supprimé 2023</sup>
- ~~'G2930\_COVID\_IND\_AIDES' : Montant des indemnités et aides octroyées dans le cadre de la pandémie Covid-19.~~ <sup>Supprimé 2023</sup>
- 'G2375\_BONIF\_INV' : Le contribuable demande-t-il en 2023 une bonification d'impôt pour investissement ?
- 'G2380\_BONIF\_EMB\_CHO' : Le contribuable demande-t-il en 2023 une bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs ?
- 'G2470\_ETP\_ASSO' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Indiquez les entreprises associées au sens de l'article 164ter, alinéa 1<sup>er</sup> et alinéa 2 L.I.R..
- 'G2530\_SEC' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.). Dans quels organismes à caractère collectif établis hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg est-ce que le contribuable, à lui seul ou avec ses entreprises associées, a détenu plus de 50 pour cent des droits de vote ou du capital conformément à l'article 164ter, alinéa 1er L.I.R. ?

## 2.2.2 A0000



L'élément 'A0000' permet de pré-remplir la rubrique « Compléments » de la démarche.



Il est composé des éléments :

- › IntegrationFiscale : Informations concernant l'intégration fiscale ; **Adaptation 2023**
- › BonifEmbChomeurs : Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs (correspond à l'annexe modèle 805) ;
- › ListeEntreprisesAssocies164Bis : Informations concernant l'intégration fiscale ;
- › ListeSEC : Informations concernant les sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) ;
- › DispositifsHybrides : Informations concernant les dispositifs hybrides (article 168ter L.I.R.).

### 2.2.2.1 *IntegrationFiscale*

L'élément '*IntegrationFiscale*' correspond au titre **Intégration fiscale** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de '*IntegrationFiscale*' :

- '**G2010\_DATE\_DEMANDE**' : Date de la demande d'adhésion au régime d'intégration. Obligatoire si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True.
- '**G2020\_BUREAU\_INTEG**' : Bureau d'imposition auprès duquel la demande d'adhésion au groupe intégré a été introduite . De type [nullableBureauInteg](#). Obligatoire si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True.
- '**G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE**' : Le contribuable a la qualité de société mère intégrante (MI) ou société filiale intégrante (FI) ou société intégrée (SI). Obligatoire si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True.

Cas d'une société mère intégrante ou filiale intégrante (déclaration des sociétés intégrées) :

- '**G2070\_FILIALES**' : Régime d'intégration fiscale - Désignation des sociétés intégrées (Nom de la société intégrée et Numéro de dossier). Obligatoire si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = MI (mère intégrante) ou FI (filiale intégrante).
- '**G2080\_NOM\_FILIALE\_MERE**' : Nom de la société intégrée.
- '**G2090\_NUM\_DOSSIER**' : Numéro de dossier fiscal de la société intégrée.
- '**G2095\_ENT\_FIN\_168BIS\_A1\_N7**' : L'entreprise est-t-elle une entreprise financière selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 7 L.I.R. ?
- '**R2040\_RES\_TRANSF\_DEP\_SF**' : Revenus nets de la société intégrée (Exception : montant négatif possible).

Cas d'une société intégrée (déclaration de la société mère) :

- '**G2070\_MERE**' : Régime d'intégration fiscale - Désignation de la société mère.
- '**G2080\_NOM\_FILIALE\_MERE**' : Nom de la société mère.
- '**G2090\_NUM\_DOSSIER**' : Numéro de dossier fiscal de la société mère.



- 'G2025\_GRP\_APP\_164BIS' : Le groupe intégré a-t-il opté dans la demande pour l'application de l'article 164bis, alinéa 17 L.I.R. ? Obligatoire si G2030\_INTEGRATION\_FISCALE = MI (mère intégrante) ou FI (filiale intégrante).
- 'G2431\_APPL\_164BIS\_9' : Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R. ? **Nouveau 2023**

### 2.2.2.2 BonifEmbChomeurs

L'élément 'BonifEmbChomeurs' correspond au titre **Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'BonifEmbChomeurs' :

- 'A1000\_NOM\_EMPL' : Identification de l'employé – Nom.
- 'A1010\_PRENOM\_EMPL' : Identification de l'employé – Prénom.
- 'A1020\_MATR\_EMPL' : Identification de l'employé – Numéro d'identification national.
- 'A1025\_DATE\_EMBAUCHE' : Identification de l'employé – Date d'embauche.
- 'A1030\_DEB\_OCCUPA' : Période d'occupation – Date de début d'occupation (Période incluse dans l'exercice fiscal).
- 'A1040\_FIN\_OCCUPA' : Période d'occupation – Date de fin d'occupation (Supérieure à la date de début).
- 'A1050\_REM\_BRUTES' : Rémunérations brutes allouées au cours de l'année fiscale. Uniquement en euro.

### 2.2.2.3 ListeEntreprisesAssociees164Ter

L'élément 'ListeEntreprisesAssociees164ter' correspond au titre **Liste des entreprises associées** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de l'élément 'ListeEntrepriseAssociee164Ter' :

- 'G2480\_ETP\_ASSO\_NOM' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Désignation de l'organisme ou nom de la personne physique. Obligatoire si G2470\_ETP\_ASSO ≠ True.
- 'G3100\_ETP\_ASSO\_ADRESSE' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Adresse.
- 'G2500\_ETP\_ASSO\_PART\_CAP' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Pourcentage au capital (pourcentage entre 0 et 100%).
- 'G2510\_ETP\_ASSO\_PART\_VOT' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Pourcentage aux droits de vote (pourcentage entre 0 et 100%).
- 'G2520\_ETP\_ASSO\_PART\_BEN' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Pourcentage au droit de recevoir des bénéfices (pourcentage entre 0 et 100%).



#### 2.2.2.4 ListeSEC

L'élément 'ListeSEC' correspond au titre **Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.)** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'ListeSEC' :

- 'G2540\_SEC\_NOM' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Désignation.
- 'G2550\_SEC\_FORM\_JUR' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Forme juridique au format libre.
- 'G3200\_SEC\_ADRESSE' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) – Adresse.
- 'G2570\_SEC\_PART' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Pourcentage à la fin de l'exercice d'exploitation
- 'G2580\_SEC\_VAR\_PART' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Variation du pourcentage par rapport au début de l'exercice d'exploitation.
- 'R0076\_SEC\_REV\_NET\_INCL' : Bénéfice commercial - Revenus nets à inclure.
- 'R1260\_BEN\_SEC\_EX164TER4' : Bénéfices distribués par une société étrangère contrôlée qui sont exonérés conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 6 L.I.R..
- 'R1270\_PV\_CESS\_EX164TER4' : Plus-value de cession exonérée conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 7 L.I.R..

#### 2.2.2.5 DispositifsHybrides

L'élément 'DispositifsHybrides' correspond au titre **Dispositifs hybrides** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'DispositifsHybrides' :

- 'G2600\_DED\_SS\_INCLUSION' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2023 des montants donnant lieu à une déduction sans inclusion ?
- 'G2605\_TIT\_PAY\_EFF' : Au titre de paiements effectués.
- 'G2610\_INST\_FIN\_HY168TER1' : En vertu d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. qui ne remplit pas toutes les conditions visées à l'article 168ter, alinéa 3, numéro 2, dernière phrase L.I.R..
- 'G2615\_ORG\_HY\_168TER1' : En faveur d'un organisme hybride au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre b) L.I.R..
- 'G2620\_ORG\_EST\_168TER1' : En faveur d'un organisme disposant d'un ou de plusieurs établissements stables au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre c) L.I.R..
- 'G2625\_EST\_AUTRE\_168TER1' : En faveur d'un établissement stable non pris en compte au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre d) L.I.R..
- 'G2630\_ORG\_DISP\_HY\_168TER' : Par un organisme hybride au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter L.I.R..

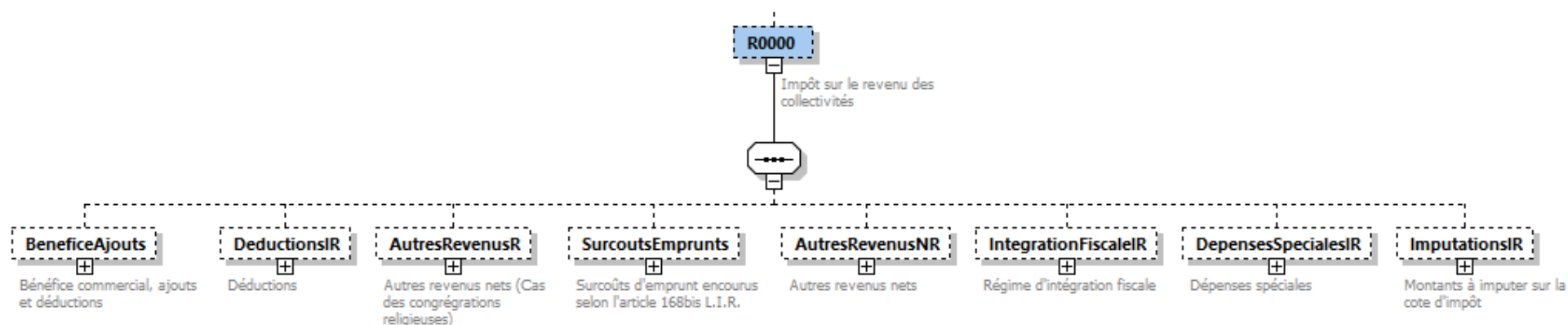


- 'G2640\_PMT\_EFF\_S\_ETS': Au titre de paiements réputés effectués entre le siège et l'établissement stable ou entre deux établissements alinéa 1er, numéro 2, lettre f) L.I.R. ?
- 'G2650\_DED\_DOUB\_HY\_168TER' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2023 des montants donnant lieu à une double déduction dans le cadre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre g) L.I.R. ?
- 'G2660\_BEN\_DED\_SS\_INCL' : Le contribuable est-il bénéficiaire pendant l'exercice d'exploitation 2023 de revenus donnant lieu à une déduction sans inclusion au titre d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. ?
- 'G2670\_BEN\_HY\_DED\_SS\_INCL' : Le contribuable est-il bénéficiaire pendant l'exercice d'exploitation 2023 de paiements d'organisme(s) hybride(s) donnant lieu à une déduction sans inclusion au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre e) L.I.R. ?
- 'G2680\_DED\_HY\_PMT\_TRS\_EA' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2023 des montants qui ont financé, directement ou indirectement, des dépenses déductibles, donnant lieu à un dispositif hybride dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transactions conclue(s) entre des entreprises associées ou dans le cadre d'un dispositif structurés par l'article 168ter, alinéa 3, numéro 3 L.I.R. ?
- 'G2690\_CON\_AUT\_JURIDICT' : Le contribuable a-t-il été contribuable résident dans une ou plusieurs autres juridictions ?
- 'G2695\_DED\_AUT\_JURIDICT' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2023 des montants qu'il a déduits également dans ou plusieurs de ces autres juridictions de revenus qui ne sont pas des revenus soumis à double inclusion conformément à l'article 168ter, alinéa 4 L.I.R. ?
- 'G2700\_IMPUT\_RTS\_TRANS\_HY' : Le contribuable sollicite-t-il l'imputation de retenues à la source en rapport avec des revenus d'instruments financiers transférés dans le cadre d'un transfert hybride ?
- 'G2710\_DEP\_HY\_TRANS\_ETP\_LIE' : Lorsque le contribuable est partie, ensemble avec une ou plusieurs entreprises associées au sens de l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 18 L.I.R., à un dispositif hybride visé par l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettres a) à e) et g) L.I.R. ou qu'il a financé directement ou indirectement, des dépenses déductibles donnant lieu à un dispositif hybride dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transactions conclue(s) entre des entreprises associées, il échet d'identifier cette (ces) entreprise(s) associée(s).





### 2.2.3 R0000



L'élément 'R0000' permet de pré-remplir la rubrique « Impôt sur le revenu des collectivités » de la démarche. En principe, tous les montants sont à indiquer comme nombres positifs, à l'exception de différents champs spécifiquement indiqués ci-dessous : (Exception : montant négatif possible).

Il est composé des éléments :

- › BeneficeAjouts : Rubrique de l'IR concernant le bénéfice avec les ajouts non-compris au bilan ;
- › DeductionsIR : Rubrique de l'IR concernant les déductions imputables ; **Adaptation 2023**
- › AutresRevenusR : Rubrique spécifique concernant les autres revenus nets des collectivités résidentes (ancien modèle 510) ;
- › SurcoûtsEmprunts : Rubrique de l'IR concernant les surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R. ;
- › AutresRevenusNR : Rubrique de l'IR concernant les autres revenus nets des collectivités non résidentes (ancien modèle 530) ;
- › IntegrationFiscaleIR : Rubrique spécifique concernant les intégrations fiscales, si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ;
- › DepensesSpecialesIR : Rubrique de l'IR concernant les dépenses spéciales déductibles ; **Adaptation 2023**
- › ImputationsIR : Rubrique de l'IR concernant les montants à imputer sur la cote d'impôt.





### 2.2.3.1 *BeneficeAjouts*

L'élément '*BeneficeAjouts*' correspond au titre **Bénéfice et ajouts** (Impôt sur le revenu des collectivités - Bénéfice commercial, ajouts et déductions) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de '*BeneficeAjouts*' :

- '*R0010\_BENEFICE\_COMMERCIAL*' : Bénéfice commercial - Bénéfice suivant bilan commercial. (Exception : montant négatif possible).
- '*R0020\_BENEFICE\_FISCAL*' : Bénéfice commercial - Bénéfice suivant bilan fiscal. (Exception : montant négatif possible).
- '*R0030\_AMORT\_INADMI*' : Amortissements inadmissibles ou excessifs pour usure ou pour diminution de substance.
- '*R0040\_DEDUC\_PR\_DEPRE*' : Déductions pour dépréciation ou dotations aux provisions inadmissibles ou excessives.
- '*R0050\_ALLOC\_AUX\_RESE*' : Allocations aux réserves.
- '*R0060\_DISTR\_CACHÉES\_BEN*' : Distributions cachées de bénéfice.
- '*R0070\_REMUN\_ADMIN*' : Rémunérations aux administrateurs.
- '*R0075\_NON\_DED\_168BIS*' : Montants non déductibles conformément à l'article 168ter L.I.R. (dispositifs hybrides). Ce montant est obligatoire.
- '*R0230\_MONT\_INCL\_168TER*' : Montants à inclure conformément à l'article 168ter L.I.R..
- '*R0080\_AMENDES\_ART12\_4*' : Amendes au sens de l'article 12, n° 4 L.I.R..
- '*R0100\_RET\_IMP\_IND*' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois.
- '*R0110\_RET\_IMP\_ETR*' : Retenue d'impôt étrangère.
- '*R0120\_RET\_IMP\_TANT*' : Retenue d'impôt sur les tantièmes.
- '*R0130\_RET\_IMP\_IR\_COLL*' : Impôt sur le revenu des collectivités.
- '*R0140\_RET\_IMP\_REV\_CAP*' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux.
- '*R0150\_IMP\_FORT*' : Impôt sur la fortune.
- '*R0160\_IMP\_COMM*' : Impôt commercial.
- '*R0170\_IMP\_ETR\_NON\_DED*' : Impôts étrangers non déductibles.
- '*R0180\_INTERETS\_DE\_RETARD*' : Intérêts de retard en rapport avec les impôts mentionnés ci-dessus.
- '*R0190\_AUTRES\_IMP\_NON\_DED*' : Autres impôts non déductibles.
- '*R0200\_PERTE\_ET\_ST\_AV\_CONV*' : Perte réalisée par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions.



- 'R0210\_PERTE\_B\_ETR\_AV\_CONV' : Perte réalisée sur biens étrangers dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions.
- 'R0220\_DEPENSE\_CULTURELLE' : Dépenses faites dans un but culturel, charitable ou d'intérêt général, y compris les libéralités au sens de l'article 109, alinéa 1 n° 3 L.I.R..
- 'R0250\_BENEF\_L\_LIBRES' : Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à ajouter au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.
- 'R0260\_INT\_NON\_DED\_ART168\_5' : Intérêts non déductibles conformément à l'article 168, numéro 5 L.I.R..
- 'R0270\_REV\_NON\_DED\_ART168\_5' : Redevances non déductibles conformément à l'article 168, numéro 5 L.I.R..

### 2.2.3.2 DeductionsIR

L'élément 'DeductionsIR' correspond au titre **Déductions** (Impôt sur le revenu des collectivités - Montants à exonérer pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice et autres montants à déduire) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'DeductionsIR' :

- 'R1000\_REV\_EXO\_PART\_IMP' : Revenus exonérés de participations importantes.
- 'R1010\_DEP\_EXPL\_PART' : Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations. Note : Ce montant sera défalqué du montant renseigné en R1000\_REV\_EXO\_PART\_IMP. Au cas où le montant de R1010\_DEP\_EXPL\_PART > R1000\_REV\_EXO\_PART\_IMP alors le résultat réporté sera 0.
- 'R1030\_REV\_EXO\_ART\_115\_15' : Revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R.
- 'R1040\_DEP\_EXPL\_REV\_EXO' : Dépenses d'exploitation en connexion avec ces revenus. NOTE : Ce montant sera défalqué du montant renseigné en R1030\_REV\_EXO\_ART\_115\_15. Au cas où R1040\_DEP\_ECXPL\_REV\_EXO > R1030\_REV\_EXO\_ART\_115\_15 alors le résultat sera 0.
- 'R1060\_RECTIF\_AMORTISS' : Rectifications des amortissements.
- ~~'R1900\_COVID\_TOT\_ABATT' : Montant total de l'abattement pour réductions de loyer.~~ Supprimé 2023
- ~~'R1910\_COVID\_EX\_IND\_AIDES' : Montant exonéré des indemnités et aides octroyées dans le cadre de la pandémie Covid-19.~~ Supprimé 2023
- 'R1070\_IMP\_REV\_COLL' : Impôt sur le revenu des collectivités.
- 'R1080\_RET\_IMP\_REV\_CAP' : Impôt sur les revenus de capitaux.
- 'R1090\_IMP\_FORT' : Impôt sur la fortune.
- 'R1100\_IMP\_COMM' : Impôt commercial.
- 'R1110\_AUTRE\_IMP\_NON\_DED' : Autres impôts non déductibles.



- 'R1120\_RESULTAT\_EN\_BENEF' : Résultat en bénéfice réalisé par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions.
- 'R1130\_AUTRES\_PRODTS\_EXO' : Autres produits exonérés au Luxembourg en vertu d'une convention contre les doubles impositions.
- 'R1200\_EXO\_OU\_DED\_50BIS' : Exonération ou déduction partielle en vertu de l'article 50bis L.I.R. des revenus dégagés par certains droits de propriété intellectuelle.
- 'R1210\_EXO\_OU\_DED\_50TER' : Exonération ou déduction partielle en vertu de l'article 50ter L.I.R. des revenus dégagés par certains droits de propriété intellectuelle.
- 'R1250\_DED\_L\_LIBRES' : Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à déduire au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.
- 'R1290\_DED\_ART\_168TER' : Paiements, dépenses ou pertes d'un exercice d'exploitation antérieur (article 168ter, alinéa 3 L.I.R.).

### 2.2.3.3 *AutresRevenusR*

L'élément '*AutresRevenusR*' correspond au titre **Autres revenus nets** (Cas des congrégations religieuses) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de '*AutresRevenusR*' :

- 'R5010\_BCO\_PART\_BEN\_COEXPL' : Part(s) de bénéfice du coexploitant d'une entreprise commerciale collective (sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple, entreprises communes en général telles que sociétés de fait).
- 'R5020\_BAF\_REV\_EXPL\_AGR' : Bénéfice agricole et forestier - Résultat (y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation) suivant décompte ou en cas de comptabilité, suivant bilan et compte de pertes et profits joints.
- 'R5030\_BPL\_REV\_PROF\_LIB' : Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale. Il y a lieu d'indiquer, le cas échéant, le détail des revenus exonérés en vertu de l'article 50bis L.I.R. (joindre l'annexe 750), de l'article 50ter L.I.R. (joindre le détail).
- 'R5040\_RSA\_REV\_OCC\_SAL' : Revenu net provenant d'une occupation salariée. Fournir détail sur annexe.
- 'R5050\_RPR\_REV\_PENS\_RENT' : Revenu net résultant de pensions ou de rentes. Fournir détail sur annexe.
- 'R5060\_RCM\_DIV\_OU\_INT\_OBL' : Revenu net provenant de capitaux mobiliers. Fournir détail sur annexe.
- 'R5070\_RLB\_LOC\_PROP\_BATIES' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties selon modèle 190 (y compris revenus de copropriétés indivises).
- 'R5080\_RLB\_LOC\_PROP\_NON\_BAT' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties et de biens meubles (suivant modèle 195).
- 'R5090\_RLB\_REV\_TOCCAGE' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu (toccage) provenant de la concession du droit d'extraction de substances minérales (minerais, pierres et terres). Fournir détail sur annexe.



- 'R6000\_RLB\_RED\_PROP\_INTEL' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de droits de propriétés intellectuelles (p. ex. brevets, droits d'auteur). Fournir détail sur annexe.
- 'R6020\_RDI\_CESSION\_TITES' : Revenus nets divers. Il s'agit des revenus provenant de la cession à titre onéreux de participations importantes dans des sociétés de capitaux et dans des sociétés coopératives, et revenus réalisés comme associé possesseur de participations importantes lors du partage total ou partiel de l'actif net investi de pareils sociétés.
- 'R6030\_RDI\_BEN\_VENTE\_IMM' : Revenus nets divers. Il s'agit des bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles (suivant modèle 700).
- 'R6040\_RDI\_REV\_PREST\_DIV' : Revenus nets divers. Il s'agit des revenus provenant de prestations diverses non comprises dans une autre catégorie de revenus (p.ex. entremises occasionnelles, commission secrètes, etc.).

#### 2.2.3.4 *SurcoutsEmprunts*

L'élément 'SurcoutsEmprunts' correspond au titre **Surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R.** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'SurcoutsEmprunts' :

- 'G7000\_ORG\_FISC\_TRANSP' : Le contribuable a-t-il détenu une(des) part(s) dans un (des) organisme(s) fiscalement transparent(s) ou dans une (des) copropriété(s) ?
- 'R7005\_PI\_SF\_DED' : Charges d'intérêts sur toutes les formes de dette.
- 'R7020\_CT\_REM\_PP\_DED' : Rémunérations dues sur des prêts participatifs.
- 'R7030\_CT\_REM\_PP' : Rémunérations dues sur des prêts participatifs déductibles.
- 'R7040\_CT\_ITT\_DED' : Intérêts imputés sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon.
- 'R7050\_CT\_ITT' : Intérêts imputés sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon déductibles.
- 'R7060\_CT\_FIN\_ISL\_DED' : Montants déboursés au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique.
- 'R7070\_CT\_FIN\_ISL' : Montants déboursés au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique déductibles.
- 'R7080\_CT\_CRED\_BAIL\_DED' : Intérêts dus au titre de contrats de crédits-bail.
- 'R7090\_CT\_CRED\_BAIL' : Intérêts dus au titre de contrats de crédits-bail déductibles.
- 'R7100\_CT\_ITT\_CAP\_DED' : Intérêts capitalisés inclus dans la valeur de l'actif correspondant inscrit au bilan, ou l'amortissement des intérêts capitalisés déduits.
- 'R7110\_CT\_ITT\_CAP' : Intérêts capitalisés inclus dans la valeur de l'actif correspondant inscrit au bilan, ou l'amortissement des intérêts capitalisés déductibles.



- 'R7120\_CT\_REND\_FIN\_DED' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant déduits.
- 'R7130\_CT\_REND\_FIN' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant déductibles.
- 'R7140\_CT\_ITT\_NOT\_DED' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme déduits.
- 'R7150\_CT\_ITT\_NOT' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme déductibles.
- 'R7160\_CT\_FINAN\_DED' : Certaines pertes de change sur emprunts et instruments liés à des financements déduits.
- 'R7170\_CT\_FINAN' : Certaines pertes de change sur emprunts et instruments liés à des financements déductibles.
- 'R7180\_CT\_FRAIS\_GAR\_DED' : Frais de garantie concernant des accords de financement déduits.
- 'R7190\_CT\_FRAIS\_GAR' : Frais de garantie concernant des accords de financement déductibles.
- 'R7200\_CT\_FRAIS\_DOS\_DED' : Frais de dossier et frais similaires liés à l'emprunt de fonds déduits.
- 'R7210\_CT\_FRAIS\_DOS' : Frais de dossier et frais similaires liés à l'emprunt de fonds déductibles.
- 'R7230\_CT\_OFT\_DED' : Quote-part des coûts d'emprunt supportés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété déduits.
- 'R7235\_CT\_OFT' : Quote-part des coûts d'emprunt supportés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété déductibles.
- 'R7220\_CT\_AUTRES' : Autres coûts.
- 'R7305\_RV\_SF\_DED' : Produits d'intérêts sur toutes les formes de créance – Réalisés.
- 'R7315\_RV\_SF' : Produits d'intérêts sur toutes les formes de créance – Imposables.
- 'R7320\_RI\_REM\_PP\_DED' : Rémunérations sur des prêts participatifs.
- 'R7330\_RI\_REM\_PP' : Rémunérations sur des prêts participatifs imposables.
- 'R7340\_RI\_ITT\_DED' : Intérêts sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon.
- 'R7350\_RI\_ITT' : Intérêts sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon imposables.
- 'R7360\_RI\_FIN\_ISL\_DED' : Montants au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique.
- 'R7370\_RI\_FIN\_ISL' : Montants au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique imposables.
- 'R7380\_RI\_CRED\_BAIL\_DED' : Intérêts au titre de contrats de crédit-bail.
- 'R7390\_RI\_CRED\_BAIL' : Intérêts au titre de contrats de crédit-bail imposables.



- 'R7420\_RI\_REND\_FIN\_DED' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant.
- 'R7430\_RI\_REND\_FIN' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant imposables.
- 'R7440\_RI\_ITT\_NOT\_DED' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme.
- 'R7450\_RI\_ITT\_NOT' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme imposables.
- 'R7460\_RI\_FINAN\_DED' : Certains gains de change sur emprunts et instruments liés à des financements réalisés.
- 'R7470\_RI\_FINAN' : Certains gains de change sur emprunts et instruments liés à des financements imposables.
- 'R7480\_RI\_FRAIS\_GAR\_DED' : Produits de garantie concernant des accords de financement.
- 'R7490\_RI\_FRAIS\_GAR' : Produits de garantie concernant des accords de financement imposables.
- 'R7500\_RI\_FRAIS\_DOS\_DED' : Produits de dossier et produits similaires liés au prêt de fonds.
- 'R7510\_RI\_FRAIS\_DOS' : Produits de dossier et produits similaires liés au prêt de fonds imposables.
- 'R7530\_RI\_OFT\_DED' : Quote-part des revenus d'intérêts et des autres revenus économiquement équivalents réalisés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété.
- 'R7535\_RI\_OFT' : Quote-part des revenus d'intérêts et des autres revenus économiquement équivalents réalisés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété imposables.
- 'R7520\_RI\_AUTRES' : Autres produits économiquement équivalents à des intérêts et produits réalisés dans le cadre de financements réalisés.
- 'R7240\_CT\_COUTS\_EMP\_AV\_2016' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date.
- 'R7241\_CT\_CTS\_EMP\_AV\_16\_OFT' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7540\_RI\_COUTS\_EMP\_AV\_2016' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date.
- 'R7541\_RI\_CTS\_EMP\_AV\_16\_OFT' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date (part organisme fiscalement



transparent).

- 'R7260\_CT\_COUTS\_EMP\_AV\_IP' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts utilisés pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R..
- 'R7261\_CT\_CTS\_EMP\_AV\_IP\_OFT' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts utilisés pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7560\_RI\_COUTS\_EMP\_AV\_IP' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R..
- 'R7561\_RI\_CTS\_EMP\_AV\_IP\_OFT' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7645\_AMOR\_CALC\_ART\_29' : Amortissements calculés d'après les articles 29 à 34 L.I.R..
- 'R7646\_AMOR\_CALC\_ART\_29\_OFT' : Amortissements calculés d'après les articles 29 à 34 L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7655\_DEDUC\_DEPR\_OP' : Déductions pour dépréciations opérées.
- 'R7656\_DEDUC\_DEPR\_OP\_OFT' : Déductions pour dépréciations opérées (part organisme fiscalement transparent)
- 'R7657\_REV\_PJT\_INFR\_PUB' : Revenu provenant d'un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R..
- 'R7658\_REV\_PJT\_INFR\_PUB\_OFT' : Revenu provenant d'un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7730\_SURCOUT\_REPORT' : Surcoûts d'emprunt reportés.
- 'R7750\_REP\_CAPA\_INEMPL' : Report de capacités inemployées de déduction des intérêts.
- 'R7680\_SURCOUTS\_DED' : Surcoûts d'emprunt encourus déductibles.
- 'R7685\_REP\_SURCOUTS\_DED' : Surcoûts d'emprunt reportés déductibles.
- 'R7690\_SURCOUTS\_NON\_DED' : : Surcoûts d'emprunt encourus non déductibles.





### 2.2.3.5 *AutresRevenusNR*

L'élément 'AutresRevenusNR' correspond au titre **Autres revenus nets** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'AutresRevenusNR' :

- 'R5011\_BCO\_PART\_BEN\_COEX\_NR' : Part(s) de bénéfice du coexploitant d'une entreprise commerciale collective.
- 'R5021\_BAF\_REV\_EXPL\_AGR\_NR' : Revenu net réalisé par une exploitation agricole ou forestière située au Luxembourg, y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation.
- 'R5031\_BPL\_REV\_PROF\_LIB\_NR' : Revenu net provenant de l'exercice d'une profession libérale exercée ou mise en valeur au Grand-Duché de Luxembourg, y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation.
- 'R5061\_RCM\_DIV\_OU\_I\_OBL\_NR' : Dividendes ou intérêts d'obligations de source luxembourgeoise visés à l'article 97 (1) numéros 1 - 3 L.I.R. non exempts de la retenue à la source.
- 'R5071\_RLB\_LOC\_PR\_BATIES\_NR' : Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties.
- 'R5081\_RLB\_LOC\_PR\_NON\_BT\_NR' : Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties.
- 'R5091\_RLB\_REV\_TOCCAGE\_NR' : Revenu (toccage) provenant de la concession du droit d'extraction de substances minérales (minerais, pierre,...).
- 'R6001\_RLB\_RED\_PR\_INTEL\_NR' : Revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de droits de propriétés intellectuelles (brevets, droits d'auteur...).
- 'R6021\_RDI\_CESSION\_TITES\_NR' : Revenu provenant de la cession à titre onéreux de participations importantes dans des organismes qui ont [...] l'actif net investi de pareils organismes.
- 'R6031\_RDI\_BEN\_VENTE\_IMM\_NR' : Bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles sis au Luxembourg.
- 'R6041\_RDI\_REV\_PREST\_DIV\_NR' : Revenus provenant de prestations diverses non comprises dans une autre catégorie de revenus.

### 2.2.3.6 *IntegrationFiscaleIR*

Rubrique spécifique concernant les intégrations fiscales, si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True. Cette rubrique correspond au titre **Régime d'intégration fiscale** (Impôt sur le revenu des collectivités - Régime d'intégration fiscale) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE ≠ True, les données ci-dessous seront ignorées lors du pré-remplissage.

Détail de 'IntegrationFiscaleIR' :

- 'R2010\_DEBUT\_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – au début de l'exercice.
- 'R2020\_AFFEC\_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime





d'intégration fiscale – affectation de l'exercice.

- 'R2030\_FIN\_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – à la fin de l'exercice.
- 'R2050\_RES\_TRANSF\_VERS\_SM' : Régime d'intégration fiscale. Le total des revenus nets à ajouter au total des revenus nets de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante. Résultat fiscal transféré de la filiale vers la société mère intégrante ou la société filiale intégrante. Obligatoire si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI (société fille). (Exception : montant négatif possible).
- 'R2060\_LIB\_TOTAL' : Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère. À renseigner si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI (il s'agit d'une collectivité filiale).

### 2.2.3.7 *DepensesSpecialesIR*

L'élément '*DepensesSpecialesIR*' correspond au titre **Dépenses spéciales** (Impôt sur le revenu des collectivités - Dépenses spéciales) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = False OU G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI, les données ci-dessous seront ignorées lors du pré-remplissage.

Détail de '*DepensesSpecialesIR*' :

- 'R2100\_LIB\_REPORT\_N-2' : Libéralités : report de l'année N-2.
- 'R2110\_LIB\_REPORT\_N-1' : Libéralités : report de l'année N-1.
- 'R2120\_LIB\_ANNEE\_COUR' : Libéralités : report de l'année en cours.
- 'R2130\_PERTES\_EXPLOIT\_REPO' : Pertes d'exploitation reportables. Lignes libres de type ligne7500 pour des pertes reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année 1991 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette balise sera ignorée si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI. *Adaptation 2023*

### 2.2.3.8 *ImputationsIR*

L'élément '*ImputationsIR*' correspond au titre **Montants à imputer sur la cote d'impôt** (Impôt sur le revenu des collectivités - Montants à imputer sur la cote d'impôt) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de '*ImputationsIR*' :

- 'R4100\_BONIF\_INV' : Bonification d'impôt pour investissement. Note : Montant **en EUR** – quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration.
- 'R4120\_BONIF\_INV\_LOGICIEL' : Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel. Note : Montant **en EUR** – quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration.
- 'R4140\_ACQ\_VOIT\_Z\_E' : Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en année N. Note : Montant **en EUR** – quelle que soit

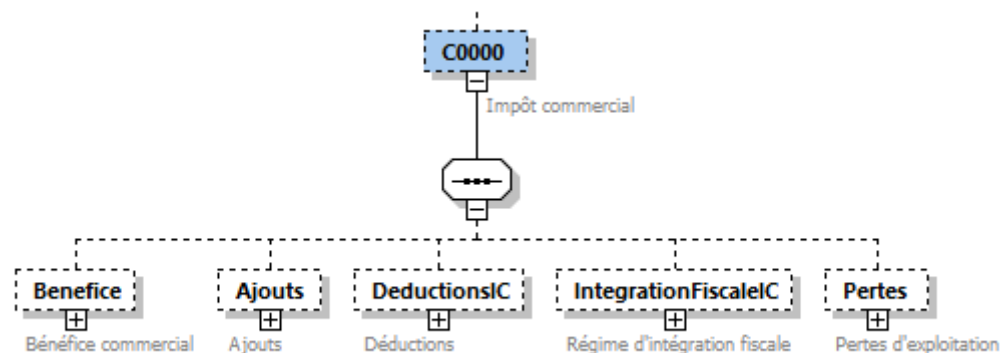


la devise choisie pour le reste de la déclaration.

- 'R4150\_ACQ\_LOGICIEL' : Total des acquisitions de logiciels en année N. Note : Montant en EUR – quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration.
- 'R4110\_REP\_BONIF\_INV' : Report de bonification d'impôt pour investissement. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes.
- 'R4210\_REP\_BONIF\_EMB\_CHO' : Report de bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes.
- 'R4310\_REP\_BONIF\_FORM\_PROF' : Report de bonification d'impôt pour formation professionnelle continue. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-5. Une année ne peut pas faire objet de multiples lignes. Cette bonification a pris fin en 2017.
- '-R4450\_IMP\_SEC\_IMP164TER4' : Impôt établi et payé par une société étrangère contrôlée et imputable en vertu de l'article 164ter, alinéa 4, numéro 8 L.I.R..
- 'R4410\_RET\_TANT' : Retenue d'impôt sur les tantièmes. Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260\_DEVISE\_DECLA).
- 'R4420\_RET\_REV\_CAP\_IND\_RES' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes imputable et restituable (articles 154(6a) et 149(4a) L.I.R.). Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260\_DEVISE\_DECLA).
- 'R4425\_RET\_REV\_CAP\_IND\_LIM' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes imputable dans la limite de l'impôt dû (article 154(6a) L.I.R.). Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260\_DEVISE\_DECLA).
- 'R4430\_RET\_IMP\_ETR\_CONV' : Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu d'une convention contre les doubles impositions. Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260\_DEVISE\_DECLA).
- 'R4440\_RET\_IMP\_ETR\_134BIS' : Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu de l'article 134bis L.I.R. Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260\_DEVISE\_DECLA).
- 'R4445\_RET\_IMP\_SAL' : Retenue d'impôt à la source sur les salaires.
- 'R4500\_AUTR\_DED\_L\_LIBRES' : Impôt sur le revenu – Autres montants à imputer sur la cote d'impôt. Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à ajouter au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.



## 2.2.4 C0000



L'élément 'C0000' permet de pré-remplir la rubrique « Impôt commercial - Bénéfice commercial, ajouts et déductions » de la démarche. Il est composé des éléments suivants :

- › Benefice ;
- › Ajouts ; *Adaptation 2023*
- › DeductionsIC ; *Adaptation 2023*
- › IntegrationFiscaleIC ;
- › Pertes. *Adaptation 2023*

### 2.2.4.1 Benefice

Détails de 'Benefice' :

- 'C0020\_NON\_SOUMIS\_IC : Montant non-soumis à l'impôt commercial. (Exception : montant négatif possible).

### 2.2.4.2 Ajouts

Détails de 'Ajouts' : Montants à ajouter pour autant qu'ils ont diminué le bénéfice commercial.

- 'C0110\_PARTS\_BENF\_DISTR' : Ajouts : Parts de bénéfice distribuées à des associés solidairement et indéfiniment responsables d'une société en commandite par actions sur des apports non effectués sur le capital social ou à titre de rémunération (tantièmes) pour la gérance.



- 'C0120\_QP\_PERTES\_SOC\_PER' : Ajouts : Quote-part dans les pertes d'une société en nom collectif, d'une société en commandite simple ou d'une autre société, si les associés sont à considérer comme coexploitants de l'exploitation. **Adaptation 2023**
- 'C0130\_PER\_EXPL\_ES\_ETR' : Ajouts : Perte d'exploitation subie dans des établissements stables situés à l'étranger.
- 'C0140\_AUTR\_AJOUTS\_L\_LIBRES' : Impôt commercial – autres ajouts. Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à ajouter au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.

### 2.2.4.3 DeductionsIC

Détails de 'DeductionsIC' : Montants à déduire pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice commercial.

- 'C0200\_QP\_BENEF' : Déductions : Quote-part dans les bénéfices d'une société en nom collectif, d'une société en commandite simple ou d'une autre société, si les associés sont à considérer comme coexploitants de l'exploitation. **Adaptation 2023**
- 'C0201\_PARTS\_BENEF\_SOC\_COMM' : Déductions : Parts de bénéfice ajoutées en vertu du paragraphe 8, numéro 4 de la loi modifiée concernant l'impôt commercial au bénéfice d'exploitation d'une société en commandite par actions. **Nouveau 2023**
- 'C0202\_DIV\_PARTS\_BENEF' : Déductions : Dividendes, parts de bénéfice et autre produits visés par le paragraphe 9, numéro 2a de la loi modifiée concernant l'impôt commercial. **Nouveau 2023**
- 'C0210\_PART\_BENF\_RAP\_ES\_ETR' : Déductions : Bénéfice d'exploitation en relation avec des établissements stables situés à l'étranger. **Adaptation 2023**
- 'C0216\_AUTR\_DEDUCT\_L\_LIBRES' : Impôt commercial – autres déductions. Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à déduire au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne. **Nouveau 2023**
- 'C0220\_REP\_LIB\_N-2' : Déductions libéralités : Report de l'année N-2.
- 'C0230\_REP\_LIB\_N-1' : Déductions libéralités : Report de l'année N-1.
- 'C0240\_LIB\_ANNEE\_COUR' : Déductions libéralités : Année courante.

### 2.2.4.4 IntegrationFiscaleIC

Rubrique spécifique concernant les intégrations fiscales, si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True

Détails de 'IntegrationFiscaleIC' : Impôt commercial - Régime d'intégration fiscale

- 'C0310\_DEBUT\_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – au début de l'exercice.
- 'C0320\_AFFECTATION\_EX' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – affectation de l'exercice.
- 'C0330\_FIN\_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime



d'intégration fiscale – à la fin de l'exercice.

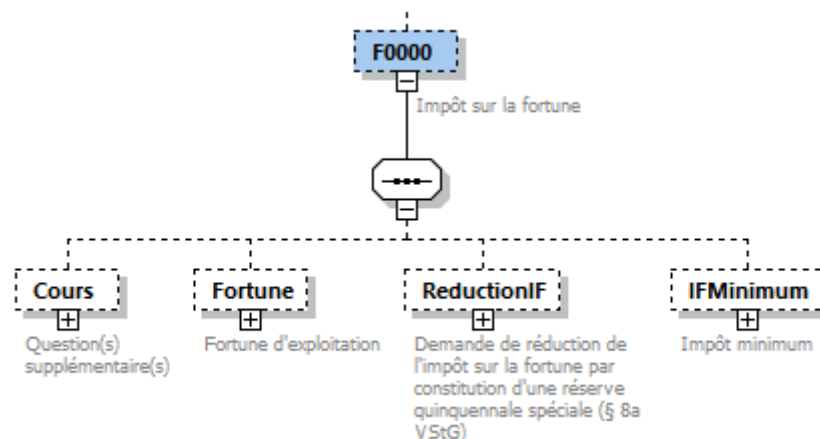
- 'C0340\_RES\_TRANF\_DEP\_SF' : Résultat(s) fiscal(aux) transféré(s) depuis la (les) filiale(s). Obligatoire si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = MI ou FI (anciennement False) (il s'agit d'une société mère). (Exception : montant négatif possible).
- 'C0350\_RES\_TRANF\_VERS\_SM' : Résultat fiscal transféré de la filiale vers la société mère intégrante ou la société filiale intégrante. Obligatoire si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI (anciennement True) (il s'agit d'une société filiale). (Exception : montant négatif possible).
- 'C0360\_TOT\_LIBERALITES\_SM' : Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère. Obligatoire si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = MI ou FI (il s'agit d'une société mère intégrante ou filiale intégrante).

### 2.2.4.5 Pertes

Détails de 'Pertes' : Impôt commercial - Pertes

- 'C0410\_AUTRES\_PERTES\_DECL' : Pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs. Lignes libres de type ligne7500 pour des pertes reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année 1991 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette balise sera ignorée si G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI. *Adaptation 2023*

### 2.2.5 F0000



L'élément 'F0000' permet de pré-remplir la rubrique « Impôt sur la fortune » de la démarche.

Les informations contenues dans cette rubrique seront ignorées lors du pré-remplissage en cas de société liquidée dans l'année (G0170\_FAILL\_COURS\_AN = True et G0190\_DATE\_FIN\_FAILL ≤ 31/12/2023 OU G0110\_LIQUID\_EN\_COURS = True et G0140\_DATE\_FIN\_LIQUIDA ≤



31/12/2023 OU G0900\_DISS\_ADMIN = True et G0910\_DATE\_FIN\_DISS\_ADMIN ≤ 31/12/2023)

Il est composé des éléments suivants :

- › Cours : En cas d'une déclaration en devise avec un exercice divergeant, il est possible d'évaluer certains éléments au cours de change de fin d'exercice. Cette rubrique prend en compte ce besoin très spécifique.
- › Fortune : Etablissement de la fortune d'exploitation.
- › ReductionIF : Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale (§8a VStG). **Adaptation 2023**
- › IFMInimum : Impôt minimum sur l'impôt sur la fortune.

### 2.2.5.1 Cours

En cas de déclaration en devise avec un exercice divergeant, il est possible d'évaluer certains éléments au cours de change de fin d'exercice. Cette rubrique prend en compte ce besoin très spécifique. À noter que les titres sont toujours à évaluer au 31.12 (avec un éventuel cours de change au 31.12). Pour ces cas, des lignes spécifiques sont prévues ('Z0130\_TITRES\_EVA\_31\_12' et 'Z0140\_TITRES\_EVA\_31\_12\_EXO').

Détails de 'Cours' :

- 'Z0001\_EVAL\_FORT\_EX\_DIV' : Indique si «L'évaluation [de la fortune d'exploitation] se fait » pour « la fin d'exercice » ou « la fin d'année ». Note : Cette question existe seulement en cas d'un exercice divergeant (G0220\_DATE\_FIN\_EX\_DIV ≠ '2023-12-31') et d'une devise autre qu'EURO (G0260\_DEVISE\_DECLA ≠ EUR).
- 'Z0002\_COURS\_FIN\_EX' : Cours de fin d'exercice à indiquer. À renseigner en cas d'exercice divergeant (G0220\_DATE\_FIN\_EX\_DIV≠ '2023-12-31') et d'une devise autre qu'EURO (G0260\_DEVISE\_DECLA ≠ EUR) et si l'évaluation de la fortune d'exploitation est en fin d'exercice (Z0001\_EVAL\_FORT\_EX\_DIV = False).

### 2.2.5.2 Fortune

Etablissement de la fortune d'exploitation. Dans l'assistant, cette rubrique n'existe pas si 'G2110\_IMPOT\_MIN\_SEUL' = True. Si G2110\_IMPOT\_MIN\_SEUL = True, cette rubrique sera ignorée lors du pré-remplissage.

Détails de 'Fortune' :

- 'Z0010\_IMM\_EXPLOIT\_IND' : Immeuble(s) d'exploitation situé(s) au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire). Note : Montant **en EUR** – quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration !
- 'Z0020\_VAL\_UNIT\_NON\_ETAB' : Indicateur si la valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments.



- 'Z0030\_IMM\_EXPLOIT\_ETR' : Immeuble(s) d'exploitation situé(s) à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation) – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0040\_IMM\_EXPLOIT\_ETR\_EXO' : Immeuble(s) d'exploitation situé(s) à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation) – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0070\_DROITS\_EXPLOIT' : Droits d'exploitation – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0080\_DROITS\_EXPLOIT\_EXO' : Droits d'exploitation – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0090\_IMMIBILISE' : Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0130\_TITRES\_EVA\_31\_12 existe) – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0100\_IMMIBILISE\_EXO' : Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0140\_TITRES\_EVA\_31\_12\_EXO existe) – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0110\_REA\_ET\_DISPO' : Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0130\_TITRES\_EVA\_31\_12 existe) – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0120\_REA\_ET\_DISPO\_EXO' : Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0140\_TITRES\_EVA\_31\_12\_EXO existe) – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0130\_TITRES\_EVA\_31\_12' : Titres à évaluer au 31 décembre – éléments de fortune imposables au GDL. Cette ligne n'apparaît que pour les collectivités avec exercice divergent (G0220\_DATE\_FIN\_EX\_DIV≠ '2023-12-31') qui ont choisi de faire leur évaluation à la fin d'exercice Z0001\_EVAL\_FORT\_EX\_DIV = False.
- 'Z0140\_TITRES\_EVA\_31\_12\_EXO' : Titres à évaluer au 31 décembre – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition. Cette ligne n'apparaît que pour les collectivités avec exercice divergent (G0220\_DATE\_FIN\_EX\_DIV≠ '2023-12-31') qui ont choisi de faire leur évaluation à la fin d'exercice Z0001\_EVAL\_FORT\_EX\_DIV = False.
- 'Z0200\_ELEM\_FORTUNE' : Lignes libres de type ligne9000 pour indiquer d'autres montants à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).
- 'Z0250\_ANNU\_HOR\_BILAN\_CREAN' : Annulation hors bilan des créances intragroupe. Cette ligne n'apparaît que pour les congrégations (G0067\_CONGREGATION=true).
- 'Z0350\_ABATTEM\_67\_2BEWG' : Abattement §67 (2) (BewG). Cette ligne n'apparaît que pour les congrégations (G0067\_CONGREGATION=true).
- 'Z0400\_EXO\_PARTICIP\_60BEWG' : Exonération participation(s) (§ 60 BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Il s'agit d'une déduction pour réduire la fortune brute totale.





- 'Z0410\_EXO\_DR\_INTEL\_60BIS' : Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60bis BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Il s'agit d'une déduction pour réduire la fortune brute totale.
- 'Z0420\_EXO\_DR\_INTEL\_60TER' : Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60ter BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Il s'agit d'une déduction pour réduire la fortune brute totale.
- 'Z0600\_DETTE\_ET\_PROV' : Dettes et provisions – éléments de fortune imposables au GDL. Toutes les dettes sont à indiquer comme montants positifs, la déduction se fait dans l'assistant de saisie : Fortune brute totale – Total des déductions = Fortune nette.
- 'Z0610\_DETTE\_ET\_PROV\_EXO' : Dettes et provisions – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0615\_ANNU\_HOR\_BILAN\_DETTE' : Annulation hors bilan des dettes intragroupe. Cette ligne n'apparaît que pour les congrégations (G0067\_CONGREGATION=true).
- 'Z0620\_DETTE\_NON\_DEDUC' : Dont dettes non déductibles (§ 60, § 60bis et § 60ter BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Cette ligne est défalquée de la ligne.
- 'Z0600\_DETTE\_ET\_PROV' : En principe il s'agit de dettes en relation avec des revenus exonérés déclarés dans les lignes Z0400\_EXO\_PARTICIP\_60BEWG et Z0410\_EXO\_DR\_INTEL\_60BIS.
- 'Z0630\_PROVISION\_ART\_46' : Dont provisions selon article 46, n°8 L.I.R..
- 'Z0640\_PROVISION\_ART\_46\_EXO' : Dont provisions selon article 46, n°8 L.I.R..
- 'Z0800\_DETTE\_FIN\_EX' : Lignes libres de type 9000 pour indiquer d'autres dettes à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).

Détails de 'Fortune' si G0050\_FORME\_JURIDIQUE = 32 ou 33 ou 34 et G0850\_GENRE\_ACTIVITE\_LUX # "ETS"

- 'F5000\_FORT\_AGRICOL\_INDIG' : Fortune agricole indigène (paragraphe 29 à 44 BewG).
- 'F5010\_FORT\_AGRICOL\_INDIG' : Fortune agricole indigène (paragraphe 29 à 44 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5000\_FORT\_AGRICOL\_INDIG = true.
- 'F5100\_FORT\_FOREST\_INDIG' : Fortune forestière indigène (paragraphe 45 et 46 BewG).
- 'F5110\_FORT\_FOREST\_INDIG' : Fortune forestière indigène (paragraphe 45 et 46 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5100\_FORT\_FOREST\_INDIG = true.
- 'F5200\_FORT\_VITICOL\_INDIG' : Fortune viticole indigène (paragraphe 47 BewG).
- 'F5210\_FORT\_VITICOL\_INDIG' : Fortune viticole indigène (paragraphe 47 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5200\_FORT\_VITICOL\_INDIG = true.





- 'F5300\_FORT\_HORTICOL\_INDIG' : Fortune horticole indigène (paragraphe 48 BewG)
- 'F5310\_FORT\_HORTICOL\_INDIG' : Fortune horticole indigène (paragraphe 48 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5300\_FORT\_HORTICOL\_INDIG = true.
- 'F5400\_AUTRE\_FORT\_INDIG' : Autre fortune agricole et forestière indigène (paragraphe 49 BewG)
- 'F5410\_AUTRE\_FORT\_INDIG' : Autre fortune agricole et forestière indigène (paragraphe 49 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5400\_AUTRE\_FORT\_INDIG = true.
- 'F5500\_FORT\_IMM\_BA\_NBA\_IND' : Fortune immobilière bâtie et non bâtie indigène.
- 'F5600\_AUTRE\_ELE\_FORT\_INDIG' : Autres éléments de fortune indigène.
- 'F5800\_DETTE': Lignes libres de type ligne7000Eur pour indiquer les dettes à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne (Nature de la dette (p. ex dette hypothécaire, dette chirographaire)) et un montant dans la deuxième colonne.
- 'F5860\_CHARGE\_USU\_RENT\_PRES' : Lignes libres de type ligne7000Eur pour indiquer les charges d'usufruit, de rentes et d'autre prestations à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne (Nature de la charge (p. ex usufruit, rente)) et un montant dans la deuxième colonne.

#### Détails de 'Fortune' si G0066\_ASS\_RELIGIEUSE= True

- 'F2200\_IMMEU\_NONBATIS' : Immeubles non bâtis (à indiquer leur valeur unitaire).
- 'F2203\_VAL\_UNIT\_NON\_ETAB' : La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments.
- 'F2205\_IMMEU\_BATIS' : Annulation hors bilan des dettes intragroupe.
- 'F2400\_TITRES\_PART': Autres éléments de fortune, titres et participations.
- 'F2405\_TITRES\_PART\_EXO' : Autres éléments de fortune, titres et participations – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F2410\_CPT\_BAN\_CH\_POST' : Autres éléments de fortune, comptes bancaires et comptes de chèques postaux.
- 'F2415\_CPT\_BAN\_CH\_POST\_EXO' : Autres éléments de fortune, comptes bancaires et comptes de chèques postaux – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F2420\_ENCAISSE' : Autres éléments de fortune, encaisse.
- 'F2425\_ENCAISSE\_EXO' : Autres éléments de fortune, encaisse – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F0350\_ABATTEM\_67\_2BEWG' : Abattement §67(2) (BewG).
- 'F2430\_CREANCE\_DIV' : Créances diverses (à spécifier).



- 'F2600\_PRET\_HYPO' : Déductions, prêts hypothécaires.
- 'F2605\_PRET\_HYPO\_EXO' : Déductions, prêts hypothécaires – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F2610\_AUTRE\_PRET\_BANC' : Lignes libres de type ligne9000 pour indiquer les déductions - autres prêts bancaires (à spécifier) à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).
- 'F2620\_AUTRE\_DETTE' : Lignes libres de type ligne9000 pour indiquer les déductions - autres dettes (à spécifier) à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).

### 2.2.5.3 *ReductionIF*

Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale et dissolution prématurée d'une réserve quinquennale pendant l'année d'imposition 2023 (§8a VStG).

Détails de 'ReductionIF' :

- 'F1200\_RESERVE\_QUINQ\_AFFEC' : Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale. Par affectation du bénéfice de l'année d'imposition N. (Le montant doit être > 0).
- 'F1210\_RESERVE\_QUINQ\_RESER' : Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale. Par affectation des réserves libres antérieurement constituées (seulement à défaut de bénéfice suffisant). (Le montant doit être > 0).
- 'F1231\_DISS\_RESERVE' : Y-a-t'il eu une dissolution prématurée d'une partie ou de la totalité d'une réserve quinquennale pendant l'année d'imposition 2023 (§8a, alinéas 3 et 3a VStG) ? **Nouveau 2023**
- 'F1232\_ANNEE\_RESERVE' : Les années valables sont de l'année N-4 à N-1. Sélection d'au moins une année si F1231\_DISS\_RESERVE = True. Si F1231\_DISS\_RESERVE ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**
- 'F1233\_MNT\_UTIL\_RES' : Montant total utilisé de la réserve quinquennale. Obligatoire si F1231\_DISS\_RESERVE = True. Si F1231\_DISS\_RESERVE ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. **Nouveau 2023**

### 2.2.5.4 *IFMinimum*

Détails de 'IFMinimum' :

- 'F1300\_IMMO\_FIN\_23' : Impôt minimum - Immobilisations financières (23\*).
- 'F1310\_CREANCES\_PARTICIP\_41' : Si G0067\_CONGREGATION = false, Alors « Impôt minimum - Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation (41\*) ». Si G0067\_CONGREGATION = true, alors « Impôt



minimum - Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation en annulant les créances intragroupe hors-bilan (41\*) ».

- 'F1320\_VALEURS\_MOB\_50' : Impôt minimum - Valeurs mobilières (50\*).
- 'F1330\_AVOIRS\_BANQUES\_51' : Impôt minimum - Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse (51\*).
- 'F1350\_TOTAL\_BILAN' : Si G0067\_CONGREGATION = false, alors « Impôt minimum - Total bilan indigène (du plan comptable normalisé) ». Si G0067\_CONGREGATION = true, alors « Impôt minimum - Total bilan consolidé ajusté en annulant les créances intragroupe hors-bilan (sur la base du plan comptable normalisé) ».

## 2.3 Les sous-éléments et types

### 2.3.1 Adresses

Les éléments 'G0300\_ADRESSE\_SIE\_STA', 'G0400\_ADR\_POSTALE', 'G0600\_REP\_ADRESSE', 'G0660\_DEC\_ADRESSE' et 'G1200\_ADRESSE\_ASSO' sont de type 'adresse'.

Les adresses sont détaillées pour les pays LU, BE, FR, DE ou présentées en bloc pour les autres pays.

Si pays = {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou de type boîte postale.

Si pays ≠ {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou de type boîte postale ou au format libre.

### Exemples

#### › Adresse au Luxembourg

```
<G0300_ADRESSE_SIE_STA>  
  <AdressePhysique>  
    <Numero>18</Numero>  
    <Rue>rue du Fort Wedell</Rue>  
    <Complement>Entrée Nord</Complement>  
    <CodePostal>2982</CodePostal>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdressePhysique>  
</G0300_ADRESSE_SIE_STA>
```



OU

```
<G0300_ADRESSE_SIE_STA>  
  <AdressePostale>  
    <BoitePostale>18</BoitePostale>  
    <CodePostal>2982</CodePostal>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdressePostale>  
</G0300_ADRESSE_SIE_STA>
```

- › Adresse avec un bloc adresse, **uniquement pour les pays hors LU, FR, BE, DE.**

```
<G0660_DEC_ADRESSE>  
  <AdresseLibre>  
    <BlocAdresse>entre l'Espagne et la France</BlocAdresse>  
    <CodePays>AD</CodePays>  
  </AdresseLibre>  
</G0660_DEC_ADRESSE>
```

### 2.3.1.1 Adresse hors boîte postale

Les éléments 'G3100\_ETP ASSO ADRESSE', 'G3200\_SEC ADRESSE' sont de type 'adresse\_hors\_BP'.

Les adresses sont détaillées pour les pays LU, BE, FR, DE ou présentées en bloc pour les autres pays.

Si pays = {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou au format libre.

Si pays ≠ {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou au format libre.

#### Exemples

- › Adresse au Luxembourg

```
<G3100_ETP ASSO ADRESSE>  
  <AdressePhysique>  
    <Numero>18</Numero>  
    <Rue>rue du Fort Wedell</Rue>  
    <Complement>Entrée Nord</Complement>  
    <CodePostal>2982</CodePostal>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>
```



```
<AdressePhysique>  
</G3100_ETP_ASSO_ADRESSE>
```

OU

```
<G3100_ETP_ASSO_ADRESSE>  
  <AdresseLibre>  
    <BlocAdresse>entre l'Espagne et la France</BlocAdresse>  
    <CodePays>AD</CodePays>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdresseLibre>  
</G3100_ETP_ASSO_ADRESSE>
```

## 2.3.2 Listes énumératives

### 2.3.2.1 TypeCours

L'élément 'G0270\_TYPE\_COURS' est de type TypeCours'.

Les valeurs possibles sont :

AVERAGE	cours moyen
ENDYEAR	cours fin d'année

### 2.3.2.2 Code\_forme\_juridique

L'élément 'G0050\_FORME\_JURIDIQUE' est de type 'code\_forme\_juridique'.

L'élément 'G1150\_FORME\_JURID\_ASSO' est de type 'code\_forme\_juridique' ou « OT ».

Les valeurs possibles sont :



22	Société anonyme
22U	Société anonyme unipersonnelle
23	Société en commandite par actions
24	Société à responsabilité limitée
24S	Société à responsabilité limitée simplifiée
24U	Société à responsabilité limitée unipersonnelle
25	Société coopérative
26	Société commerciale à statut légal spécial de droit luxembourgeois
32	SA de droit étranger
33	SECA de droit étranger
34	SARL de droit étranger
47	Société coopérative sous forme de SA
52	Etablissement public
53	Syndicat de commune
60	Association agricole
61	ASBL
67	Associations d'assurances mutuelles
68	ASSEP
75	Société par actions simplifiée
84	Société européenne

### 2.3.2.3 code\_bureau\_imposition

L'élément 'G2020\_BUREAU\_INTEG' est de type 'code\_bureau\_imposition'.

L'élément 'G0080\_BUREAU\_IMPOSITION' est de type 'code\_bureau\_imposition'.

Les valeurs possibles sont :

S1	Sociétés 1
S2	Sociétés 2
S4	Sociétés 4
S5	Sociétés 5
S6	Sociétés 6
SN	Sociétés Diekirch
SE	Sociétés Esch-sur-Alzette



#### 2.3.2.4 NomZAI

L'élément 'G0800\_NOM\_ZAI' est de type 'NomZAI'.

Les valeurs possibles sont :

ZANO	S.I. NORDSTAD (ZANO)
POTASCHBERG	S.I.A.E.G. (POTASCHBERG)
MERTERT	S.I.A.E.G. PORT DE MERTERT
CLERVAUX	S.I.CLER. (CANTON DE CLERVAUX)
ECHTERNACH	SIAEE (CANTON D'ECHTERNACH)
KANTON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL « DE REIDENER KANTON »
REMICH	SYNDICAT INTERCOMMUNAL CANTON DE REMICH (S.I.A.E.R.)
KORDALL	SYNDICAT INTERCOMMUNAL KORDALL (SIKOR)
WILTZ	SYND ICAT INTERCOMMUNAL WILTZ (ZARW)
ZARE	ZARE (EHLERANGE)
ZARO	ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES REGION DE L'OUEST (ZARO)
ZAMID	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES REGIONALES MIERSCHERDALL

#### 2.3.2.5 Code\_pays

Les éléments 'CodePays' dans le type 'adresse' sont de type 'code\_pays'.

Les éléments 'G0880\_PAYS\_ES\_HORS\_GDL' sont de type 'code\_pays\_nonLU'.

Les éléments 'G2370\_PAYS\_ES\_RECH\_DEV\_EEE' sont de type 'code\_pays\_eee'.

Les éléments 'G2351\_PAYS\_NON\_COOP\_ANF' sont de type 'code\_pays\_nc\_anf'.

Les éléments 'G2352\_PAYS\_NON\_COOP\_ANFP' sont de type 'code\_pays\_nc\_anfp'.

Les valeurs possibles sont :



<b>LU</b>	Luxembourg
<b>FR</b>	France
<b>BE</b>	Belgique
<b>DE</b>	Allemagne
<b>AF</b>	Afghanistan
<b>ZA</b>	Afrique du Sud
<b>AL</b>	Albanie
<b>DZ</b>	Algérie
<b>AD</b>	Andorre
<b>AI</b>	Anguilla
<b>AO</b>	Angola
<b>AG</b>	Antigua et Barbuda
<b>AN</b>	Antilles néerlandaises
<b>SA</b>	Arabie Saoudite
<b>AR</b>	Argentine
<b>AM</b>	Arménie
<b>AW</b>	Aruba
<b>AU</b>	Australie
<b>AT</b>	Autriche
<b>AZ</b>	Azerbaïdjan
<b>BS</b>	Bahamas
<b>BH</b>	Bahrein
<b>BD</b>	Bangladesh
<b>BB</b>	Barbade
<b>BY</b>	Bélarus
<b>BZ</b>	Bélice
<b>BJ</b>	Bénin
<b>BM</b>	Bermudes
<b>BT</b>	Bouthan
<b>BO</b>	Bolivie
<b>BA</b>	Bosnie-Herzégovine
<b>BW</b>	Botswana
<b>BR</b>	Brésil
<b>BN</b>	Brunei
<b>BG</b>	Bulgarie
<b>BF</b>	Burkina Faso

<b>BI</b>	Burundi
<b>KH</b>	Cambodge
<b>CM</b>	Cameroun
<b>CA</b>	Canada
<b>CV</b>	Cap-Vert
<b>CL</b>	Chili
<b>CN</b>	Chine (Rép. pop.)
<b>TW</b>	Chine (Taiwan)
<b>CY</b>	Chypre
<b>CO</b>	Colombie
<b>KM</b>	Comores
<b>CD</b>	Congo (Rép. démocratique)
<b>CG</b>	Congo (République)
<b>KP</b>	Corée du Nord
<b>KR</b>	Corée du Sud
<b>CR</b>	Costa-Rica
<b>CI</b>	Côte d'Ivoire
<b>HR</b>	Croatie
<b>CU</b>	Cuba
<b>CW</b>	Curaçao
<b>DK</b>	Danemark
<b>DJ</b>	Djibouti
<b>DM</b>	Dominique (Iles)
<b>EG</b>	Egypte
<b>AE</b>	Emirats Arabes unis
<b>EC</b>	Equateur
<b>ER</b>	Erythrée
<b>ES</b>	Espagne
<b>EE</b>	Estonie
<b>US</b>	Etats-Unis d'Amérique
<b>ET</b>	Ethiopie
<b>FO</b>	Féroé (Iles)
<b>FJ</b>	Fidji (Iles)
<b>FI</b>	Finlande
<b>GA</b>	Gabon

<b>GM</b>	Gambie
<b>GE</b>	Géorgie
<b>GH</b>	Ghana
<b>GI</b>	Gibraltar
<b>GR</b>	Grèce
<b>GD</b>	Grenade
<b>GU</b>	Guam
<b>GT</b>	Guatemala
<b>GG</b>	Guernesey
<b>GN</b>	Guinée
<b>GQ</b>	Guinée Equatoriale
<b>GW</b>	Guinée-Bissau
<b>GY</b>	Guyana
<b>HT</b>	Haïti
<b>HN</b>	Honduras
<b>HK</b>	Hong-Kong
<b>HU</b>	Hongrie
<b>KY</b>	Iles Caïmans
<b>IM</b>	Ile de Man
<b>TC</b>	Îles Turks-et-Caïcos
<b>VG</b>	Iles vierges britanniques
<b>VI</b>	Iles vierges américaines
<b>IN</b>	Inde
<b>ID</b>	Indonésie
<b>IQ</b>	Irak
<b>IR</b>	Iran
<b>IE</b>	Irlande
<b>IS</b>	Islande
<b>IL</b>	Israël
<b>IT</b>	Italie
<b>JM</b>	Jamaïque
<b>JP</b>	Japon
<b>JE</b>	Jersey
<b>JO</b>	Jordanie
<b>KZ</b>	Kazakhstan

<b>KE</b>	Kenya
<b>KG</b>	Kirghizistan
<b>KI</b>	Kiribati
<b>XK</b>	Kosovo
<b>KW</b>	Koweït
<b>LA</b>	Lao
<b>LS</b>	Lesotho
<b>LV</b>	Lettonie
<b>LB</b>	Liban
<b>LR</b>	Liberia
<b>LY</b>	Libye
<b>LI</b>	Liechtenstein
<b>LT</b>	Lituanie
<b>MO</b>	Macao
<b>MK</b>	Macédoine
<b>MG</b>	Madagascar
<b>MY</b>	Malaisie
<b>MW</b>	Malawi
<b>MV</b>	Maldives (Iles)
<b>ML</b>	Mali
<b>MT</b>	Malte
<b>MP</b>	Mariannes du nord (Iles)
<b>MA</b>	Maroc
<b>MH</b>	Marshall (Iles)
<b>MU</b>	Maurice
<b>MR</b>	Mauritanie
<b>MX</b>	Mexique
<b>FM</b>	Micronésie
<b>MD</b>	Moldavie
<b>MC</b>	Monaco
<b>MN</b>	Mongolie
<b>MZ</b>	Mozambique
<b>MM</b>	Myanmar
<b>NA</b>	Namibie
<b>NR</b>	Nauru





<b>NP</b>	Népal
<b>NI</b>	Nicaragua
<b>NE</b>	Niger
<b>NG</b>	Nigéria
<b>NO</b>	Norvège
<b>NZ</b>	Nouvelle-Zélande
<b>OM</b>	Oman
<b>UG</b>	Ouganda
<b>UZ</b>	Ouzbékistan
<b>PK</b>	Pakistan
<b>PW</b>	Palau
<b>PS</b>	Palestinien occupé, territoire
<b>PA</b>	Panama
<b>PG</b>	Papouasie-Nouvelle- Guinée
<b>PY</b>	Paraguay
<b>NL</b>	Pays-Bas
<b>PE</b>	Pérou
<b>PH</b>	Philippines
<b>PL</b>	Pologne
<b>PF</b>	Polynésie française

<b>PR</b>	Porto Rico
<b>PT</b>	Portugal
<b>QA</b>	Qatar
<b>SY</b>	République arabe syrienne
<b>CF</b>	République Centrafricaine
<b>RS</b>	République de Serbie
<b>DO</b>	République Dominicaine
<b>ME</b>	République du Monténégro
<b>CZ</b>	République tchèque
<b>RE</b>	Réunion
<b>RO</b>	Roumanie
<b>GB</b>	Royaume-Uni
<b>RU</b>	Russie
<b>RW</b>	Rwanda
<b>EH</b>	Sahara occidental
<b>KN</b>	Saint-Kitts-et-Nevis
<b>SM</b>	Saint-Marin

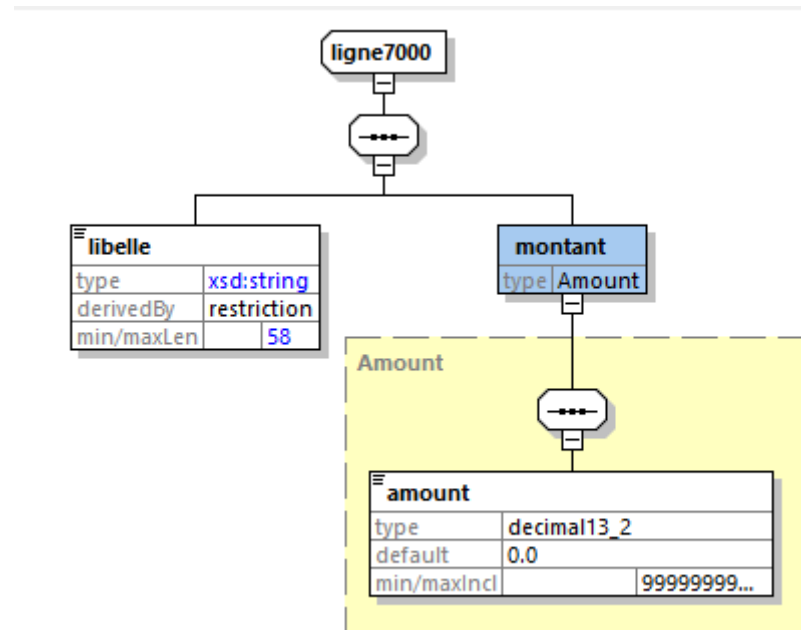
<b>VC</b>	Saint-Vincent-et-les- Grenadines
<b>LC</b>	Sainte-Lucie (Ile)
<b>SB</b>	Salomon (Iles)
<b>SV</b>	Salvador (El)
<b>WS</b>	Samoa
<b>AS</b>	Samoa américaines
<b>ST</b>	Sao ToSé-et-Principe
<b>SN</b>	Sénégal
<b>SC</b>	Seychelles (Iles)
<b>SL</b>	Sierra Leone
<b>SG</b>	Singapour
<b>SK</b>	Slovaquie
<b>SI</b>	Slovénie
<b>SO</b>	Somalie
<b>SD</b>	Soudan
<b>LK</b>	Sri Lanka
<b>SE</b>	Suède
<b>CH</b>	Suisse
<b>SR</b>	Suriname
<b>SZ</b>	Swaziland
<b>TJ</b>	Tadjikistan

<b>TZ</b>	Tanzanie
<b>TD</b>	Tchad
<b>TH</b>	Thaïlande
<b>TL</b>	Timor-Leste
<b>TG</b>	Togo
<b>TO</b>	Tonga
<b>TT</b>	Trinité-et-Tobago
<b>TN</b>	Tunisie
<b>TM</b>	Turkménistan
<b>TR</b>	Turquie
<b>TV</b>	Tuvalu
<b>UA</b>	Ukraine
<b>UY</b>	Uruguay
<b>VU</b>	Vanuatu
<b>VA</b>	Vatican (Cité du)
<b>VE</b>	Venezuela
<b>VN</b>	Viet Nam
<b>YE</b>	Yémen
<b>ZM</b>	Zambie
<b>ZW</b>	Zimbabwe



## 2.3.1 Les lignes de report

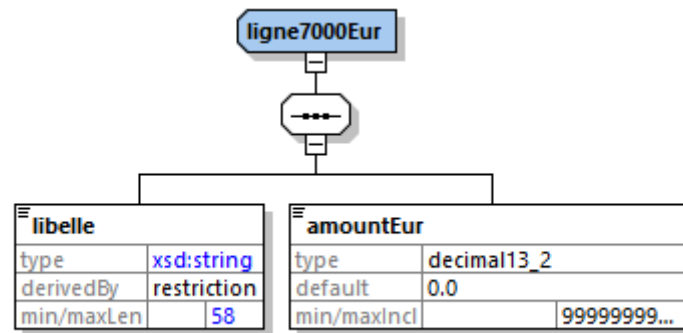
### 2.3.1.1 Ligne7000



Les éléments 'R0250\_BENEF\_L\_LIBRES', 'R1250\_DED\_L\_LIBRES', 'R4500\_AUTR\_DED\_L\_LIBRES', 'C0140\_AUTR\_AJOUTS\_L\_LIBRES' et 'C0216\_AUTR\_DEDUCT\_L\_LIBRES' sont de type 'ligne7000'.

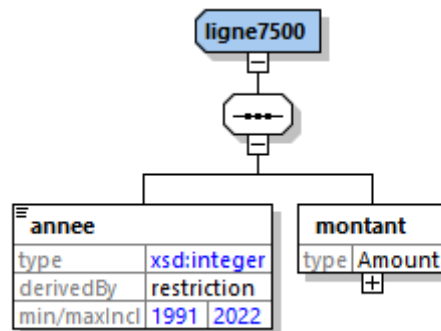


### 2.3.1.2 Ligne7000Eur



Les éléments des listes 'F5010\_FORT\_AGRICOL\_INDIG', 'F5110\_FORT\_FOREST\_INDIG', 'F5210\_FORT\_VITICOL\_INDIG', 'F5310\_FORT\_HORTICOL\_INDIG', 'F5410\_AUTRE\_FORT\_INDIG', 'F5500\_FORT\_IMM\_BA\_NBA\_IND', 'F5600\_AUTRE\_ELE\_FORT\_INDIG', 'F5800\_DETTE', et 'F5860\_CHARGE\_USU\_RENT\_PRES' sont de type 'ligne7000Eur'.

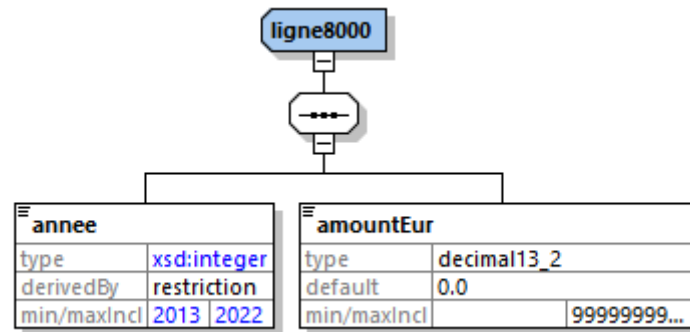
### 2.3.1.3 Ligne7500



Les éléments 'R2130\_PERTES\_EXPLOIT\_REPO' et 'C0410\_AUTRES\_PERTES\_DECL' sont de type 'ligne7500'.

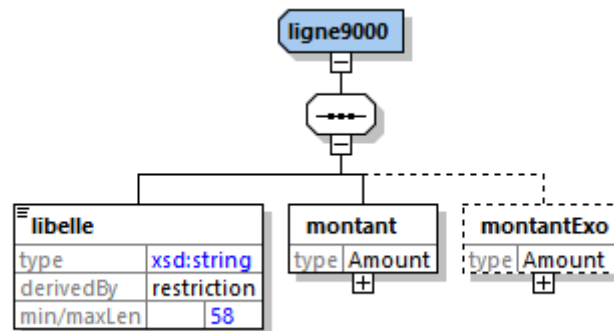


### 2.3.1.4 Ligne8000



Les éléments 'R4110\_REP\_BONIF\_INV' et 'R4210\_REP\_BONIF\_EMB\_CHO' sont de type 'ligne8000'.

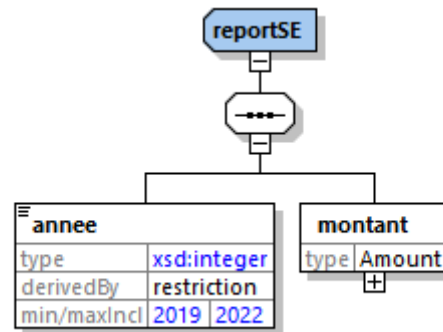
### 2.3.1.5 Ligne9000



Les éléments 'R7220\_CT\_AUTRES', 'R7520\_RI\_AUTRES', 'Z0200\_ELEM\_FORTUNE' et 'Z0800\_DETTE\_FIN\_EX' sont de type 'ligne9000'.

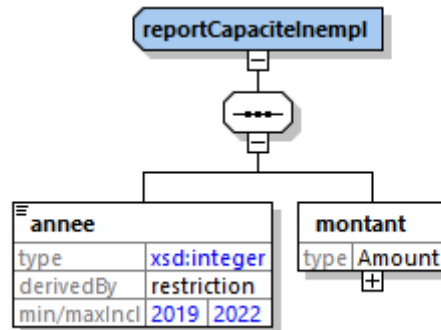


### 2.3.1.6 ReportSE



Les éléments de la liste 'R7730\_SURCOUT\_REPORT' sont de type 'reportSE'.

### 2.3.1.7 ReportCapaciteInempl



Les éléments de la liste 'R7750\_REP\_CAPA\_INEMPL' sont de type 'reportCapaciteInempl'.



## 2.3.2 Les types particuliers de données

### 2.3.2.1 *dispositifTransf*

```
<xsd:complexType name="dispositifTransf">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation xml:lang="fr">Dispositif transfrontiere</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:sequence>
    <xsd:element name="reference">
      <xsd:simpleType>
        <xsd:restriction base="xsd:string">
          <xsd:maxLength value="17"/>
        </xsd:restriction>
      </xsd:simpleType>
    </xsd:element>
    <xsd:element name="observation">
      <xsd:simpleType>
        <xsd:restriction base="xsd:string">
          <xsd:maxLength value="58"/>
        </xsd:restriction>
      </xsd:simpleType>
    </xsd:element>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
```

### 2.3.2.2 *Amount et amountEur*

La plupart des éléments financiers sont de type 'Amount'.

Les montants spécifiquement en EURO (même lors d'une déclaration en devise) sont de type 'amountEur', il s'agit de : 'A1050\_REM\_BRUTES', 'R4100\_BONIF\_INV', 'R4120\_BONIF\_INV\_LOGICIEL', 'R4140\_ACQ\_VOIT\_Z\_E', 'R4150\_ACQ\_LOGICIEL' et 'Z0010\_IMM\_EXPLOIT\_IND' ainsi que des montants repris dans les lignes 7000Eur et ligne 8000.

Les montants sont positifs ( $\geq 0$ ) sauf : 'R0010\_BENEFICE\_COMMERCIAL', 'R0020\_BENEFICE\_FISCAL', 'R2040\_RES\_TRANSF\_DEP\_SF', 'R2050\_RES\_TRANSF\_VERS\_SM', 'C0020\_NON\_SOUMIS\_IC', 'C0340\_RES\_TRANF\_DEP\_SF', 'C0350\_RES\_TRANF\_VERS\_SM'.



### 2.3.2.3 nullableInteger, decimal13\_2, decimal13\_5, noRestrictedPercentage, restrictedPercentage et numero\_dossier

```
<xsd:simpleType name="nullableInteger">  
  <xsd:union>  
    <xsd:simpleType>  
      <xsd:restriction base="xsd:string">  
        <xsd:length value="0"/>  
      </xsd:restriction>  
    </xsd:simpleType>  
    <xsd:simpleType>  
      <xsd:restriction base="xsd:integer"/>  
    </xsd:simpleType>  
  </xsd:union>  
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="decimal13_2">  
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">  
    <xsd:maxInclusive value="9999999999999"/>  
    <xsd:fractionDigits value="2"/>  
  </xsd:restriction>  
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="decimal13_5">  
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">  
    <xsd:maxInclusive value="9999999999999"/>  
    <xsd:fractionDigits value="5"/>  
  </xsd:restriction>  
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="noRestrictedPercentage">  
  <xsd:annotation>  
    <xsd:documentation>Pourcentage</xsd:documentation>  
  </xsd:annotation>  
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">  
    <xsd:minInclusive value="-100"/>  
    <xsd:maxInclusive value="100"/>  
    <xsd:fractionDigits value="2"/>  
  </xsd:restriction>  
</xsd:simpleType>
```



```
<xsd:simpleType name="restrictedPercentage">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>Pourcentage positif</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">
    <xsd:minInclusive value="0"/>
    <xsd:maxInclusive value="100"/>
    <xsd:fractionDigits value="2"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="numero_dossier">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation xml:lang="fr">Numero de dossier</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:restriction base="xsd:string">
    <xsd:length value="11"/>
    <xsd:pattern value="(00|16|18|19|20) ([0-9]{2}) (00|01|1[3-9]| [2-9] [0-9]) [0-9]{5}"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```

#### 2.3.2.4 nullableDate

Les dates sont de type 'nullableDate'.

Toutes les dates doivent être inférieures (<) à la date du jour.

```
<xsd:simpleType name="nullableDate">
  <xsd:union>
    <xsd:simpleType>
      <xsd:restriction base="xsd:string">
        <xsd:length value="0"/>
      </xsd:restriction>
    </xsd:simpleType>
    <xsd:simpleType>
      <xsd:restriction base="xsd:date"/>
    </xsd:simpleType>
  </xsd:union>
</xsd:simpleType>
```





### 3 LES RÈGLES SÉMANTIQUES ET CONTRÔLES

En plus des validations incluses dans le fichier XSD, d'autres validations sémantiques sont effectuées et il est impératif de respecter ces règles pour que le dépôt soit valide :

Règles générales	
Champs Date	Toutes les dates doivent être inférieures ( $\leq$ ) à la date du jour
Champs Montant	Tous les montants doivent être positifs ( $\geq 0$ ) sauf exception : <ul style="list-style-type: none"><li>› R0010_BENEFICE_COMMERCIAL ;</li><li>› R0020_BENEFICE_FISCAL ;</li><li>› R2040_RES_TRANSF_DEP_SF ;</li><li>› R2050_RES_TRANSF_VERS_SM ;</li><li>› C0020_NON_SOUMIS_IC ;</li><li>› C0340_RES_TRANF_DEP_SF ;</li><li>› C0350_RES_TRANF_VERS_SM qui peuvent être négatifs.</li></ul>
Type adresse	› Dans les éléments de type adresse, si CodePays = (LU, FR, BE, DE) alors le format AdresseLibre n'est pas autorisé et sera ignoré lors du pré-remplissage.
Indications générales – Informations générales	
G0040	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0040_NUM_RCS_NON_DISPO = False alors G0030_NUM_RCS non null.</li><li>› Si G0040_NUM_RCS_NON_DISPO <math>\neq</math> False alors G0030_NUM_RCS sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0050	› Si G0050_FORME_JURIDIQUE = 3* ET G0850_GENRE_ACTIVITE_LUX = ETS alors Z0030_IMM_EXPLOIT_ETR sera ignoré lors du pré-remplissage.
G0055	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0050_FORME_JURIDIQUE <math>\neq</math> 52 alors G0055_IST_CREDIT_OU_EPT sera ignoré lors du pré-remplissage.</li><li>› Si G0050_FORME_JURIDIQUE = 52 alors G0055_IST_CREDIT_OU_EPT sera obligatoire.</li></ul>
G0060	› Si G0060_SOC_COTEE_EN_BOURSE $\neq$ True, G1000_NOMBRE_ASSOCIES $> 0$ .
G0066	› Si G0066 = True alors l'élément C0000 sera ignoré lors du pré-remplissage.



	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0066 ≠ True alors l'élément Fortune pour les associations religieuses sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0067	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0067 = True alors l'élément C0000 sera ignoré lors du pré-remplissage.</li><li>› Si G0067 ≠ True alors Z0250_ANNU_HOR_BILAN_INTRA, Z0350_ABATTEM_67_2BEWG, Z0375_SS_TOT_OT_ELE_FORT et Z0615_ANNU_HOR_BILAN_DETTE seront ignorés lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0090	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0090_DECLA_RECTIF = TRUE, G0091_MODIF_DECLA_RECTIF est obligatoire.</li></ul>
G0110	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0110_LIQUID_EN_COURS = True alors G0115 DISSOLUTION non null, G0120_ABSORBTION non null, G0130_DATE_DEB_LIQUIDA non null, G0150_NOM_SOC_ABSORB non null, G0160_NUM_DOS_SOC_ABSORB non null.</li><li>› Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True alors G0115 DISSOLUTION, G0120_ABSORBTION, G0130_DATE_DEB_LIQUIDA, G0140_DATE_FIN_LIQUIDA, G0150_NOM_SOC_ABSORB, G0160_NUM_DOS_SOC_ABSORB seront ignorés lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0130	<ul style="list-style-type: none"><li>› G0130_DATE_DEB_LIQUIDA &lt; G0140_DATE_FIN_LIQUIDA.</li></ul>
G0170	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0170_FAILL_COURS_AN = True alors G0180_DATE_DEB_FAILLL non null.</li><li>› Si G0170_FAILL_COURS_AN ≠ True alors G0180_DATE_DEB_FAILLL, G0190_DATE_FIN_FAILL seront ignorés lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0180	<ul style="list-style-type: none"><li>› G0180_DATE_DEB_FAILLL &lt; G0190_DATE_FIN_FAILL.</li></ul>
G0900	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0900 DISS_ADMIN = True alors G0905_DATE DISS_ADMIN non null.</li><li>› Si G0900 DISS_ADMIN ≠ True alors G0905_DATE DISS_ADMIN, G0910_DATE_FIN DISS_ADMIN seront ignorés lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0905	<ul style="list-style-type: none"><li>› G0905_DATE DISS_ADMIN &lt; G0910_DATE_FIN DISS_ADMIN.</li></ul>
G0166	<ul style="list-style-type: none"><li>› G0166_DATE_DEB_SURSIS &lt; G0167_DATE_FIN_SURSIS.</li></ul>
G0210	<ul style="list-style-type: none"><li>› G0210_DATE_DEB_EX_DIVE &lt; G0220_DATE_FIN_EX_DIV.</li></ul>
G0220	<ul style="list-style-type: none"><li>› G0220_DATE_FIN_EX_DIV - G0210_DATE_DEB_EX_DIVE ≤ 367.</li><li>› Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2023-12-31 ET G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR alors Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV non null.</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV = '2023-12-31' OU G0260_DEVISE_DECLA = EUR alors Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV sera ignoré lors du pré-remplissage.</li><li>› Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2023-12-31' ET G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR ET Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False alors Z0002_COURS_FIN_EX non null.</li><li>› G0220_DATE_FIN_EX_DIV = '2023-12-31' OU G0260_DEVISE_DECLA = EUR OU Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV ≠ False alors Z0002_COURS_FIN_EX sera ignoré lors du pré-remplissage.</li><li>› Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2023-12-31' ET G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR ET Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False alors Z0002_COURS_FIN_EX non null.</li><li>› G0220_DATE_FIN_EX_DIV = '2023-12-31' ET G0260_DEVISE_DECLA = EUR ET Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV ≠ True alors Z0415_EXO_PART_60BEWG_3112 sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0260	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR, alors G0270_TYPE_COURS non null.</li><li>› Si G0260_DEVISE_DECLA = EUR, G0270_TYPE_COURS sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
<b>Indications générales – Contacts</b>	
G0390	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0390_ADR_ALTERNATIVE = True alors G0400_ADR_POSTALE non null.</li></ul>
G0580	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0580_REP_MATRICULE null alors G0590_REP_DATE_NAISSANCE non null, G0595_REP_LIEU_NAISSANCE non null.</li></ul>
<b>Indications générales – Etablissements stables indigènes</b>	
G0790	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0790_SIEGE_DANS_ZAI = True alors G0800_NOM_ZAI non null.</li><li>› Si G0790_SIEGE_DANS_ZAI ≠ True alors G0800_NOM_ZAI sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
G0851, G0852, G0853	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0050 = 3*, alors G0851 = True ou G0852 = True ou G0853 = True.</li></ul>
G0851	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0050 = 3* et G0851 = False, alors seuls les champs G2720_DIS_TRANS_UE2018_822, G2730_DIS_TRANS_UE2018_822 (si G2720 est vrai), G2100_DECISION_ANTICIPEE, G2130_APPLI_ART168_NUM5 sont à remplir. Les autres champs de « DispositonsFiscalesSpecifiques » seront ignorés lors du pré-remplissage.</li></ul>



G0853	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0853_ACTIVITE_LUX_OT = True alors G0860_ACTIVITE_LUX non null.</li><li>› Si G0853_ACTIVITE_LUX_OT = False alors G0860_ACTIVITE_LUX sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
<b>Etablissements stables à l'étranger et autres revenus réalisés à l'étranger</b>	
G0870	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G0870_ETAB_HORS_GDL= True alors ListePaysEtStablesHorsGDL obligatoire.</li><li>› Si G0870_ETAB_HORS_GDL= False alors ListePaysEtStablesHorsGDL et R0200_PERTE_ET_ST_AV_CONV seront ignorés lors du pré-remplissage.</li></ul>
G2360	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G2360_EXISTE_ES_RD_EEE = True alors ListePaysRD obligatoire.</li><li>› Si G2360_EXISTE_ES_RD_EEE = False alors ListePaysRD sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
G2371	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G2371_IMM_HORS_GDL = True alors ListePaysImmHorsGDL obligatoire.</li><li>› Si G2371_IMM_HORS_GDL = False alors ListePaysImmHorsGDL sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
<b>Indications générales – Associés</b>	
G1000	<ul style="list-style-type: none"><li>› <math>10 &gt; G1000\_NOMBRE\_ASSOCIES \geq 0</math>.</li></ul>
G1010	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si G1010_TYPE_ASSOCIE = P alors G1020_NOM_ASSOCIE non null, G1030_PRENOM_ASSOCIE non null, [G1040_MATRICULE_ASSOCIE non null OU (G1050_DATE_NAISSANCE_ASSO non null ET G1060_LIEU_NAISSANCE_ASSO non null)], G1300_REMUN_BRUTE_ASSO non null, G1310_COT_SOCI_A_CH_SOC non null, G1360_LOYER non null. Les autres données d'Associé seront ignorés lors du pré-remplissage.</li><li>› Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M alors G1110_NOM_REP_LEG_ASSO non null, G1120_PREN_REP_LEG_ASSO non null, [G1130_MATR_REP_LEG_ASSO non null OU (G1050_DATE_NAISSANCE_ASSO non null ET G1060_LIEU_NAISSANCE_ASSO non null) (G1170_DATE_NAISSANCE_REP_LEG_ASSO non null ET G1180_LIEU_NAISSANCE_REP_LEG_ASSO non null)].</li><li>› Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M ET G1150_FORME_JURID_ASSO = OT alors G1160_AUT_F_JURID_ASSO non null.</li><li>› Si G1010_TYPE_ASSOCIE <math>\neq</math> M OU G1150_FORME_JURID_ASSO <math>\neq</math> OT alors G1160_AUT_F_JURID_ASSO sera ignoré lors du pré-remplissage.</li></ul>
<b>Indications générales – Dispositions fiscales spécifiques</b>	



G2000

- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True alors G2010\_DATE\_DEMANDE non null, G2020\_BUREAU\_INTEG non null, G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE non null, G2080\_NOM\_FILIALE\_MERE, G2090\_NUM\_DOSSIER non null.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE ≠ True alors G2020\_BUREAU\_INTEG, G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE seront ignorés lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True alors le bloc IntegrationFiscaleIC doit être renseigné.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE ≠ True alors les données de IntegrationFiscaleIC seront ignorées lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ET G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = MI ou FI alors C0340\_RES\_TRANF\_DEP\_SF non null.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE ≠ True OU G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI alors C0340\_RES\_TRANF\_DEP\_SF sera ignoré lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ET G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI alors C0350\_RES\_TRANF\_DEP\_SM non null.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE ≠ True OU G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = MI ou FI alors C0350\_RES\_TRANF\_DEP\_SM sera ignoré lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ET G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI, alors les données de DepensesSpecialesIR seront ignorées lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ET G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI, alors les données de Pertes seront ignorées lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ET G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI, alors seul le premier élément de G2070\_FILIALE\_MERE sera pris en compte lors du pré-remplissage.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE ≠ True alors G2400\_ETT\_AUTONOME non null.
- › Si G2000\_INTEGRATION\_FISCALE = True ET G2030\_DECLA\_FILIALE\_MERE = SI ET G2025\_GRP\_APP\_164BIS ≠ True alors R7710\_SURCOUT\_EXCL\_A et R7720\_SURCOUT\_EXCL\_B ainsi que les données de la Détermination de l'EBITDA exceptés les champs R7645\_AMOR\_CALC\_ART\_29, R7655\_DEDUC\_DEPR\_OP et R7657\_REV\_PJT\_INFR\_PUB seront ignorés lors du pré-remplissage.



G2110	› Si G2110_IMPOT_MIN_SEUL = True alors les données de Fortune seront ignorées lors du pré-remplissage.
G2400	› Si G2400_ETT_AUTONOME ≠ True alors G2410_ETT_FIN_168BIS non null.
G2410	› Si G2410_ETT_FIN_168BIS ≠ True alors G2430_APPL_168BIS_6 non null.
G2430	› Si G2430_APPL_168BIS_6 = True alors les données des Surcoûts d'emprunt seront ignorées lors du pré-remplissage.
G2431	› Si G2431_APPL_164BIS_9 = True alors les données des Surcoûts d'emprunt seront ignorées lors du pré-remplissage.
G2300	› Si G2300 = True, alors G2310_AMORT_DIFF_NON_DED non null ou G2315_AMORT_DIFF_DED non null ou G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT non null. › Si G2300 = True, alors R0020_BENEFICE_FISCAL non null. › Si G2300 = False, alors G2310_AMORT_DIFF_NON_DED, G2315_AMORT_DIFF_DED et G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT seront ignorés lors du pré-remplissage.
G2350	› Si G2350_TRANS_TERR_NON_COOP = TRUE alors ListePaysNC_AneeFiscale est obligatoire.
G2600	› Si G2600_DED_SS_INCLUSION = True alors G2605_TIT_PAY_EFF non null. › Si G2600_DED_SS_INCLUSION = True alors G2640_PMT_EFF_S_ETS non null.
G2605	› Si G2605_TIT_PAY_EFF = True alors G2610_INST_FIN_HY168TER1 non null OU G2615_ORG_HY_168TER1 non null OU G2620_ORG_EST_168TER1 non null OU G2625_EST_AUTRE_168TER1 non null OU G2630_ORG_DISP_HY_168TER non null.
G2690	› Si G2690_CON_AUT_JURIDICT = True alors G2695_DED_AUT_JURIDICT non null.
G2720	› Si G2720_DIS_TRANS_UE2018_822 = True alors G2730_DIS_TRANS_UE2018_822 non null.
<b>Impôt sur la fortune – Fortune indigène au 01/01/2024</b>	
F5000	› Si F5000_FORT_AGRICOL_INDIG ≠ True alors F5010_FORT_AGRICOL_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F5100	› Si F5100_FORT_FOREST_INDIG ≠ True alors F5110_FORT_FOREST_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.



F5200	› Si F5200_FORT_VITICOL_INDIG ≠ True alors F5210_FORT_VITICOL_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F5300	› Si F5300_FORT_HORTICOL_INDIG ≠ True alors F5310_FORT_HORTICOL_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F5400	› Si F5400_AUTRE_FORT_INDIG ≠ True alors F5410_AUTRE_FORT_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F1231	› Si F1231_DISS_RESERVE = True alors F1232_ANNEE_RESERVE obligatoire et F1233_MNT_UTIL_RES non null. › Si F1231_DISS_RESERVE ≠ True alors F1232_ANNEE_RESERVE et F1233_MNT_UTIL_RES seront ignorés lors du pré-remplissage.

#### 4 PIÈCES JOINTES / ANNEXES OBLIGATOIRES

Ci-dessous une liste des champs qui déclenchent une obligation d'une pièce jointe PDF avant transmission du dossier :

<b>Indications générales – Etablissements stables sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg</b>	
G0045 vide	Bilan commercial et annexes
G0770 = True (« L'entreprise avait-elle des établissements stables sur le territoire d'autres communes ? » = oui) G0780 = True (« Le siège social a-t-il été transféré au cours de l'exercice sur le territoire d'autres communes ? » = oui) G0790 = True (« Le siège social se trouvait-t-il au cours de l'exercice sur le territoire d'une zone d'activité intercommunale ? » = oui)	<i>En cas de ventilation de l'impôt commercial entre plusieurs communes, la clé de ventilation définitive peut être déclarée sur l'annexe 999 si elle diverge de la clé fournie au début de l'année d'imposition.</i>
<b>Indications générales – Associés</b>	
G1400 = True (« Au cours de l'exercice courant, y avait-t-il d'autres propriétaires d'actions ou de parts sociales qui à un moment quelconque avaient une participation d'au moins 10% ? » = oui)	Autres associés ayant détenu plus de 10% d'actions ou de parts sociales à un moment quelconque de l'exercice.
<b>Indications générales – Dispositions fiscales spécifiques</b>	
G2380 = True (« Le contribuable demande en 2023 une bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs ? » = oui)	Certificats de l'ADEM



G2430 = True (« Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 168bis, alinéa 6 L.I.R. ? »)	Rapport circonstancié pour l'application de l'article 168bis, alinéa 6 L.I.R..
G2431 = True (« Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R. ? »)	Document circonstancié pour l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R. & Rapport du réviseur d'entreprises agréé pour l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R..
<b>Impôt sur le revenu - Bénéfice et ajouts</b>	
R0020	Bilan fiscal et annexes
R0050	Allocations aux réserves
R0100	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois
R0200	Résultat en perte réalisée par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions
R0210	Perte réalisée sur biens étrangers dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions
<b>Impôt sur le revenu – Déductions</b>	
R1000 / R1010	Détails concernant les participations visées à l'art. 166 L.I.R. ( <b>Modèle 506a</b> )
R1030 / R1040	Revenus exonérés et dépenses d'exploitation en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R..
R1120	Résultat en bénéfice réalisé par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions
R1130	Autres produits exonérés au Luxembourg en vertu d'une convention contre les doubles impositions
R1200	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50bis ( <b>Modèle 750</b> )
R1210	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50ter ( <b>Modèle 760</b> )
<b>Impôt sur le revenu – Dépenses spéciales</b>	
R2100 / R2110 / R2120	Libéralités
<b>Impôt sur le revenu – Autres revenus</b>	
R5020 / R5021	Détail du bénéfice agricole ou forestier
R5030 / R5031	Détail du bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale
R5040	Détail du revenu provenant d'une occupation salariée
R5050	Détail du revenu résultant de pensions ou de rentes
R5060 / R5061	Détail des revenus nets provenant de capitaux mobiliers ( <b>Modèle 180</b> )
R5070 / R5071	Détail des revenus de la location de propriétés bâties ( <b>Modèle 190</b> )
R5080 / R5081	Détails des revenus de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties ( <b>Modèle 195</b> )
R5090 / R5091	Détail des revenus de toccage
R6000 / R6001	Détail des revenus provenant de capitaux mobiliers





R6020 / R6021	Détail des revenu provenant de la cession à titre onéreux [...]
R6030 / R6031	Détail des bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles (modèle 700)
R6040 / R6041	Détail des revenus provenant de prestations diverses
<b>Impôt sur le revenu – Montants à imputer sur la cote d'impôt</b>	
G2375 = True (Le contribuable demande en 2023 une bonification d'impôt pour investissement ?) R4100 / R4120 / R4140 / R4150	Bonification d'impôt pour investissement ( <b>modèle 800</b> )
G2375 = True (Le contribuable demande en 2023 une bonification d'impôt pour investissement ?)	Tableau d'amortissement ( <b>modèle 113</b> )
R4000	Bonification d'impôt pour investissement en capital-risque ( <b>certificat émis par les ministres ayant dans leurs attributions les Finances et l'Economie</b> )
R4450	Impôt établi et payé par une société étrangère contrôlée et imputable en vertu de l'article 164ter, alinéa 4, numéro 8 L.I.R.
R4410	Retenue d'impôt de 20% sur les tantièmes
R4420	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois
R4425	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois
R4430	Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu d'une convention contre les doubles impositions
R4440	Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu de l'article 134bis L.I.R.
<b>Impôt commercial – Bénéfice, ajouts et déductions</b>	
C0020	Montant non soumis à l'impôt commercial
C0220 / C0230 / C0240	Libéralités
<b>Impôt sur la fortune – Fortune d'exploitation au 01/01/2024</b>	
Z0400	Détails concernant les participations visées à l'art. 166 LIR ( <b>Modèle 506a</b> )
Z0410	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50bis ( <b>Modèle 750</b> )
Z0420	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50ter ( <b>Modèle 760</b> )

## 5 LES CONTRAINTES TECHNIQUES



- › La taille maximale d'un fichier XML de pré-remplissage est **7 Mo**
- › La taille maximale du ZIP est **1 Mo**
- › Le nombre maximum de fichiers XML dans un fichier ZIP est de **50**
- › La taille maximale de chaque fichier XML extrait du ZIP est de **14 Mo**



# Index

## A

A0000 · 22  
A1000\_NOM\_EMPL · 23  
A1010\_PRENOM\_EMPL · 24  
A1020\_MATR\_EMPL · 24  
A1030\_DEB\_OCCUPA · 24  
A1040\_FIN\_OCCUPA · 24  
A1050\_REM\_BRUTES · 24, 59  
*Adaptation 2023* · 1, 9, 10, 15, 17, 22, 27, 37, 39,  
40, 41, 42  
Ajouts · 40  
anneeFiscale · 7  
Associés · 18  
AutresInfos · 11  
AutresRevenusNR · 36  
AutresRevenusR · 30

## B

Benefice (commercial) · 40  
BeneficeAjouts · 28  
BonifEmbChomeurs · 23

## C

C0000 · 39  
C0020\_NON\_SOUMIS\_IC · 40, 59  
C0110\_PARTS\_BENF\_DIST · 40  
C0120\_QP\_PERTES\_SOC\_PER · 40  
C0130\_PER\_EXPL\_ES\_ETR · 40  
C0140\_AUTR\_AJOUTS\_L\_LIBRES · 40, 41,  
55

C0200\_QP\_BENEF · 40  
C0201\_PARTS\_BENEF\_SOC\_COMM · 3, 40  
C0202\_DIV\_PARTS\_BENEF · 3, 40  
C0210\_PART\_BENF\_RAP\_ES\_ETR · 41  
C0216\_AUTR\_DEDUCT\_L\_LIBRES · 3  
C0220\_REP\_LIB\_N-2 · 41  
C0230\_REP\_LIB\_N-1 · 41  
C0240\_LIB\_ANNEE\_COUR · 41  
C0310\_DEBUT\_EXERCICE · 41  
C0320\_AFFECTATION\_EX · 41  
C0330\_FIN\_EXERCICE · 41  
C0340\_RES\_TRANF\_DEP\_SF · 41, 59  
C0350\_RES\_TRANF\_VERS\_SM · 41, 59  
C0360\_TOT\_LIBERALITES\_SM · 41  
C0410\_AUTRES\_PERTES\_DECL · 3, 42, 56  
Compte · 13  
Contacts · 14  
Cours · 43

## D

DeductionsIC · 40  
DeductionsIR · 29  
DepensesSpecialesIR · 37  
Devise · 14  
DispositifsHybrides · 25  
DispositifsFiscalesSpecifiques · 20  
Dossier · 6

## E

eFormType · 7  
EtablissementsStablesEtranger · 2, 9, 17  
EtablissementsStablesIndigenes · 2, 15  
Exercice · 13

## F

F0000 · 42  
F0350\_ABATTEM\_67\_2BEWG · 46  
F1200\_RESERVE\_QUINQ\_AFFEC · 47  
F1210\_RESERVE\_QUINQ\_RESER · 47  
F1231 DISS\_RESERVE · 3, 47, 69  
F1232\_ANNEE\_RESERVE · 3, 47, 69  
F1233\_MNT\_UTIL\_RES · 3, 47, 69  
F1300\_IMMO\_FIN\_23 · 47  
F1310\_CREANCES\_PARTICIP\_41 · 48  
F1320\_VALEURS\_MOB\_50 · 48  
F1330\_AVOIRS\_BANQUES\_51 · 48  
F1350\_TOTAL\_BILAN · 48  
F2200\_IMMEU\_NONBATIS · 46  
F2203\_VAL\_UNIT\_NON\_ETAB · 46  
F2205\_IMMEU\_BATIS · 46  
F2400\_TITRES\_PART · 46  
F2405\_TITRES\_PART\_EXO · 46  
F2410\_CPT\_BAN\_CH\_POST · 46  
F2415\_CPT\_BAN\_CH\_POST\_EXO · 46  
F2420\_ENCAISSE · 46  
F2425\_ENCAISSE\_EXO · 46  
F2430\_CREANCE\_DIV · 46  
F2600\_PRET\_HYPO · 46  
F2605\_PRET\_HYPO\_EXO · 46  
F2610\_AUTRE\_PRET\_BANC · 47  
F2620\_AAUTRE\_DETTE · 47  
F5000\_FORT\_AGRICOL\_INDIG · 45  
F5010\_FORT\_AGRICOL\_INDIG · 45  
F5100\_FORT\_FOREST\_INDIG · 45  
F5110\_FORT\_FOREST\_INDIG · 45  
F5200\_FORT\_VITICOL\_INDIG · 45  
F5210\_FORT\_VITICOL\_INDIG · 45  
F5300\_FORT\_HORTICOL\_INDIG · 45  
F5310\_FORT\_HORTICOL\_INDIG · 45

F5400\_AUTRE\_FORT\_INDIG · 45  
F5410\_AUTRE\_FORT\_INDIG · 45  
F5500\_FORT\_IMM\_BA\_NBA\_IND · 46  
F5600\_AUTRE\_ELE\_FORT\_INDIG · 46  
F5800\_DETTE · 46  
F5860\_CHARGE\_USU\_RENT\_PRES · 46  
Faillite · 12, 13  
Fortune · 43, 45, 46

## G

G0000 · 9  
G0010\_DESIGN\_SOC · 10  
G0020\_NUM\_DOSSIER · 10  
G0030\_NUM\_RCS · 11  
G0040\_NUM\_RCS\_NON\_DISPO · 11  
G0045\_DATE\_DEPOT\_RCS · 11  
G0050\_FORME\_JURIDIQUE · 10  
G0055\_IST\_CREDIT\_OU\_EPT · 10  
G0060\_SOC\_COTEE\_EN\_BOURSE · 11, 18  
G0066\_ASS\_RELIGIEUSE · 11  
G0067\_CONGREGATION · 11  
G0070\_OBJET\_ENTREPRISE · 11  
G0080\_BUREAU\_IMPOSITION · 11, 50, 51  
G0090\_DECLA\_RECTIF · 11  
G0091\_MODIF\_DECLA\_RECTIF' · 2, 11  
G0095\_ANCIENNE\_DENOM · 11  
G0100\_ANCIEN\_NUM\_DOSSIER · 11  
G0105\_AUTRES\_INFORMATIONS · 11  
G0110\_LIQUID\_EN\_COURS · 11  
G0115 DISSOLUTION · 12  
G0120\_ABSORPTION · 12  
G0130\_DATE\_DEB\_LIQUIDA · 12  
G0140\_DATE\_FIN\_LIQUIDA · 12  
G0150\_NOM\_SOC\_ABSORB · 12  
G0160\_NUM\_DOS\_SOC\_ABSORB · 12  
G0165\_PROC\_REORG\_JUD · 2, 13



G0166_DATE_DEB_SURSI · 1, 2	G0900 DISS ADMIN · 2, 13, 42, 64	G2090_NUM_DOSSIER · 23	G2650_DED DOUB_HY_168TER · 25
G0167_DATE_FIN_SURSI · 1, 2	G0905_DATE DISS ADMIN · 2, 64	G2095_ENT_FIN_168BIS_A1_N7 · 23	G2660_BEN_DED_SS_INCL · 26
G0170_FAILL_COURS_AN · 12, 13	G0910_DATE_FIN DISS ADMIN · 2, 13, 64	G2100_DECISION_ANTICIPEE · 21	G2670_BEN_HY_DED_SS_INCL · 26
G0180_DATE_DEB FAILL · 12, 13	G1000_NOMBRE_ASSOCIES · 18	G2110_IMPOT_MIN_SEUL · 21	G2680_DED_HY_PMT_TRS_EA · 26
G0190_DATE_FIN_FAILL · 12	G1010_TYPE_ASSOCIE · 18	G2120_FIAR · 21	G2690_CON_AUT_JURIDICT · 26
G0210_DATE_DEB_EX_DIVE · 13	G1020_NOM_ASSOCIE · 18	G2130_APPLI_ART168_NUM5 · 21	G26G2695_DED_AUT_JURIDICT · 26
G0220_DATE_FIN_EX_DIV · 13	G1030_PRENOM_ASSOCIE · 18	G2300_AMORT_DIFF · 20	G2700_IMPOT_RTS_TRANS_HY · 26
G0225_MODIF_EXERCICE · 13	G1040_MATRICULE_ASSOCIE · 18	G2310_AMORT_DIFF_NON_DED · 20	G2710_DEP_HY_TRANS_ETP_LIE · 26
G0230_TITULAIRE_COMPTE · 14	G1050_DATE_NAISSANCE ASSO · 18	G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT · 20	G2720_DIS_TRANS_UE2018_822 · 21
G0240_NUM_COMPTE_IBAN · 14	G1060_LIEU_NAISSANCE ASSO · 18	G2330_TRANS_ETP_LIEES · 20	G2730_DIS_TRANS_UE2018_822 · 21
G0250_CODE_BIC · 14	G1100_DESIGN_SOC ASSO · 18	G2340_SIMPL_ETP_LIEES_N56-1 · 20	G3100_ETP ASSO_ADRESSE · 49, 50
G0260_DEVISE_DECLA · 14	G1110_NOM_REP_LEG ASSO · 18	G2350_TRANS_TERR_NON_COOP' · 20	G3200_SEC_ADRESSE · 24, 49
G0270_TYPE_COURS · 14, 50	G1120_PREN_REP_LEG ASSO · 19	G2351_PAYS_NON_COOP_ANF · 2, 20, 52	G7000_ORG_FISC_TRANSP · 32
G0300_ADRESSE_SIE_STA · 14, 48	G1130_MATR_REP_LEG ASSO · 19	G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP · 2, 20, 52	
G0370_TELEPHONE · 14	G1135_NUM_DOSSIER · 19	G2360_EXISTE_ES_RD_EEE · 2, 17	
G0380_COURRIEL · 14	G1140_DATE_CONSTIT ASSO · 19	G2370_PAYS_ES_RECH_DEV_EEE · 2, 17	
G0390_ADR_ALTERNATIVE · 14	G1150_FORME_JURID ASSO · 19	G2371_IMM_HORS_GDL · 2, 17, 66	
G0400_ADR_POSTALE · 14, 48	G1160_AUT_F_JURID ASSO · 19	G2372_PAYS_IMM_HORS_GDL · 2, 18	
G0560_REP_NOM · 14	G1170_DATE_NAISSANCE_REP_LEG ASSO · 19	G2375_BONIF_INV · 21	
G0570_REP_PRENOM · 14	G1180_LIEU_NAISSANCE_REP_LEG ASSO · 19	G2380_BONIF_EMB_CHO · 21	
G0580_REP_MATRICULE · 14	G1200_ADRESSE ASSO · 19, 48	G2400_ETT_AUTONOME · 20	
G0590_REP_DATE_NAISSANCE · 14	G1290_PART_CAPITAL · 19	G2410_ETT_FIN_168BIS · 20	
G0595_REP_LIEU_NAISSANCE · 15	G1295_TYPE_CONTROL · 19	G2430_APPL_168BIS_6 · 20	
G0600_REP_ADRESSE · 15, 48	G1296_AUT_TYPE_CONTROL · 19	G2431_APPL_164BIS_9 · 3, 23, 68	
G0640_REP_TELEPHONE · 15	G1297_DEB_CONTROL · 19	G2470_ETP ASSO · 21	
G0645_REP_COURRIEL · 15	G1298_FIN_CONTROL · 19	G2480_ETP ASSO_NOM · 24	
G0650_DEC_CONTACT · 10	G1300_REMUN_BRUTE ASSO · 19	G2500_ETP ASSO_PART_CAP · 24	
G0660_DEC_ADRESSE · 10, 48	G1310_COT_SOC A_CH_SOC · 19	G2510_ETP ASSO_PART_VOT · 24	
G0730_DEC_SOCIETE · 10	G1350_DISTRIB_BENEF · 19	G2520_ETP ASSO_PART_BEN · 24	
G0740_DEC_TELEPHONE · 10	G1360_LOYER · 20	G2530_SEC · 21	
G0750_DEC_COURRIEL · 2, 10	G1370_AUTR_AVANTAGES · 20	G2540_SEC_NOM · 24	
G0760_COMMUNE_SIEGE · 15	G1400_VARIATION_ASSOCIES · 18	G2550_SEC_FORM_JUR · 24	
G0770_ETAB_AUTRE_COMM · 17	G2000_INTEGRATION_FISCALE · 20	G2570_SEC_PART · 25	
G0780_TRANSFERT_SIEGE · 17	G2010_DATE_DEMANDE · 22	G2580_SEC_VAR_PART · 25	
G0790_SIEGE_DANS_ZAI · 17	G2020_BUREAU_INTEG · 22, 51	G2600_DED_SS_INCLUSION · 25	
G0800_NOM_ZAI · 17, 52	G2025_GRP_APP_164BIS · 23	G2605_TIT_PAY_EFF · 25	
G0851_ACTIVITE_LUX_ETS · 15	G2030_DECLA_FILIALE_MERE · 3, 23, 37, 41, 42, 66, 67, 68	G2610_INST_FIN_HY168TER1 · 25	
G0852_ACTIVITE_LUX_IMM · 15	G2070_FILIALE_MERE · 23	G2615_ORG_HY_168TER1 · 25	
G0853_ACTIVITE_LUX_OT · 15	G2080_NOM_FILIALE_MERE · 23	G2620_ORG_EST_168TER1 · 25	
G0860_ACTIVITE_LUX · 15		G2625_EST_AUTRE_168TER1 · 25	
G0870_ETAB_HORS_GDL · 2, 17, 65		G2630_ORG_DISP_HY_168TER · 25	
G0880_PAYS_ES_HORS_GDL · 2, 17		G2640_PMT_EFF_S_ETS · 25	

---

## H

Header · 6

---

## I

IFMinimum · 47  
ImputationsIR · 38  
IntegrationFiscale · 22  
IntegrationFiscale · 22  
IntegrationFiscaleIC · 41  
IntegrationFiscaleIR · 37

---

## L

Liquidation · 11  
ListeAssociés · 18  
ListeEntreprisesAssociées164Ter · 24  
ListeSEC · 24

---

## N

Nouveau 2023 · 1, 9, 11, 12, 13, 17, 18, 20, 21,



23, 40, 41, 47

---

**P**

Payload · 5  
pays · 52  
Pertes · 41

---

**R**

R0000 · 27  
R0010\_BENEFICE\_COMMERCIAL · 28, 59  
R0020\_BENEFICE\_FISCAL · 28, 59  
R0030\_AMORT\_INADMI · 28  
R0040\_DEDUC\_PR\_DEPRE · 28  
R0050\_ALLOC\_AUX\_RESE · 28  
R0060\_DISTR\_CACHEES\_BEN · 28  
R0070\_REMUN\_ADMIN · 28  
R0075\_NON\_DED\_168BIS · 28  
R0076\_SEC\_REV\_NET\_INCL · 25  
R0080\_AMENDES\_ART12\_4 · 28  
R0100\_RET\_IMP\_IND · 28  
R0110\_RET\_IMP\_ETR · 28  
R0120\_RET\_IMP\_TANT · 28  
R0130\_RET\_IMP\_IR\_COLL · 28  
R0140\_RET\_IMP\_REV\_CAP · 28  
R0150\_IMP\_FORT · 28  
R0160\_IMP\_COMM · 28  
R0170\_IMP\_ETR\_NON\_DED · 28  
R0180\_INTERETS\_DE\_RETARD · 29  
R0190\_AUTRES\_IMP\_NON\_DED · 29  
R0200\_PERTE\_ET\_ST\_AV\_CONV · 29  
R0210\_PERTE\_B\_ETR\_AV\_CONV · 29  
R0220\_DEPENSE\_CULTURELLE · 29  
R0230\_MONT\_INCL\_168TER · 28  
R0250\_BENEF\_L\_LIBRES · 29  
R0260\_INT\_NON\_DED\_ART168\_5 · 29  
R0270\_REV\_NON\_DED\_ART168\_5 · 29  
R1000\_REV\_EXO\_PART\_IMP · 29

R1010\_DEP\_EXPL\_PART · 29  
R1030\_REV\_EXO\_ART\_115\_15 · 29  
R1040\_DEP\_EXPL\_REV\_EXO · 29  
R1060\_RECTIF\_AMORTISS · 29  
R1070\_IMP\_REV\_COLL · 30  
R1080\_RET\_IMP\_REV\_CAP · 30  
R1090\_IMP\_FORT · 30  
R1100\_IMP\_COMM · 30  
R1110\_AUTRE\_IMP\_NON\_DED · 30  
R1120\_RESULTAT\_EN\_BENEF · 30  
R1130\_AUTRES\_PRODTS\_EXO · 30  
R1200\_EXO\_OU\_DED\_50BIS · 30  
R1210\_EXO\_OU\_DED\_50TER · 30  
R1250\_DED\_L\_LIBRES · 30  
R1260\_BEN\_SEC\_EX164TER4 · 25  
R1270\_PV\_CESS\_EX164TER4 · 25  
R1290\_DED\_ART\_168TER · 30  
R2010\_DEBUT\_EXERCICE · 37  
R2020\_AFFEC\_EXERCICE · 37  
R2030\_FIN\_EXERCICE · 37  
R2040\_RES\_TRANSF\_DEP\_SF · 23, 59  
R2050\_RES\_TRANSF\_VERS\_SM · 37, 59  
R2060\_LIB\_TOTAL · 37  
R2100\_LIB\_REPORT\_N-2 · 37  
R2110\_LIB\_REPORT\_N-1 · 37  
R2120\_LIB\_ANNEE\_COUR · 37  
R2130\_PERTES\_EXPLOIT\_REPO · 3, 37, 56  
R4100\_BONIF\_INV · 38  
R4110\_REP\_BONIF\_INV · 38  
R4120\_BONIF\_ACQ\_LOG · 38, 59  
R4140\_TOTAL\_ACQ\_VZE · 38, 59  
R4150\_TOTAL\_ACQ\_LOG · 38, 59  
R4210\_REP\_BONIF\_EMB\_CHO · 38  
R4310\_REP\_BONIF\_FORM\_PROF · 38  
R4410\_RET\_TANT · 38  
R4420\_RET\_REV\_CAP\_IND\_RES · 38  
R4425\_RET\_REV\_CAP\_IND\_LIM · 39  
R4430\_RET\_IMP\_ETR\_CONV · 39  
R4440\_RET\_IMP\_ETR\_134BIS · 39  
R4445\_RET\_IMP\_SAL · 39  
R4450\_IMP\_SEC\_IMP164TER4 · 38  
R4500\_AUTR\_DED\_L\_LIBRES · 39

R5010\_BCO\_PART\_BEN\_COEXPL · 30  
R5011\_BCO\_PART\_BEN\_COEX\_NR · 36  
R5020\_BAF\_REV\_EXPL\_AGR · 30  
R5021\_BAF\_REV\_EXPL\_AGR\_NR · 36  
R5030\_BPL\_REV\_PROF\_LIB · 31  
R5031\_BPL\_REV\_PROF\_LIB\_NR · 36  
R5040\_RSA\_REV\_OCC\_SAL · 31  
R5050\_RPR\_REV\_PENS\_RENT · 31  
R5060\_RCM\_DIV\_OU\_INT\_OBL · 31  
R5061\_RCM\_DIV\_OU\_I\_OBL\_NR · 36  
R5070\_RLB\_LOC\_PROP\_BATIES · 31  
R5071\_RLB\_LOC\_PR\_BATIES\_NR · 36  
R5080\_RLB\_LOC\_PROP\_NON\_BAT · 31  
R5081\_RLB\_LOC\_PR\_NON\_BT\_NR · 36  
R5090\_RLB\_REV\_TOCCAGE · 31  
R5091\_RLB\_REV\_TOCCAGE\_NR · 36  
R6000\_RLB\_RED\_PROP\_INTEL · 31  
R6001\_RLB\_RED\_PR\_INTEL\_NR · 36  
R6020\_RDI\_CESSION\_TITES · 31  
R6021\_RDI\_CESSION\_TITES\_NR · 36  
R6030\_RES\_BEN\_VENTE\_IMM · 31  
R6031\_RDI\_BEN\_VENTE\_IMM\_NR · 36  
R6040\_RDI\_REV\_PREST\_DIV · 31  
R6041\_RDI\_REV\_PREST\_DIV\_NR · 36  
R7005\_PI\_SF\_DED · 32  
R7020\_CT\_REM\_PP\_DED · 32  
R7030\_CT\_REM\_PP · 32  
R7040\_CT\_ITT\_DED · 32  
R7050\_CT\_ITT · 32  
R7060\_CT\_FIN\_ISL\_DED · 32  
R7070\_CT\_FIN\_ISL · 32  
R7080\_CT\_CRED\_BAIL\_DED · 32  
R7090\_CT\_CRED\_BAIL · 32  
R7100\_CT\_ITT\_CAP\_DED · 32  
R7110\_RET\_TANT · 32  
R7120\_CT\_REND\_FIN\_DED · 32  
R7130\_CT\_REND\_FIN · 32  
R7140\_CT\_ITT\_NOT\_DED · 32  
R7150\_CT\_ITT\_NOT · 32  
R7160\_CT\_FINAN\_DED · 32  
R7170\_CT\_FINAN · 33  
R7180\_CT\_FRAIS\_GAR\_DED · 33

R7190\_CT\_FRAIS\_GAR · 33  
R7200\_CT\_FRAIS\_DOS\_DED · 33  
R7210\_CT\_FRAIS\_DOS · 33  
R7220\_CT\_AUTRES · 33  
R7230\_CT\_OFT\_DED · 33  
R7235\_CT\_OFT · 33  
R7240\_CT\_COULTS\_EMP\_AV\_2016 · 34  
R7241\_CT\_CTS\_EMP\_AV\_16\_OFT · 34  
R7260\_CT\_COULTS\_EMP\_AV\_IP · 35  
R7261\_CT\_CTS\_EMP\_AV\_IP\_OFT · 35  
R7305\_RV\_SF\_DED · 33  
R7315\_RV\_SF · 33  
R7320\_RI\_REM\_PP\_DED · 33  
R7330\_RI\_REM\_PP · 33  
R7340\_RI\_ITT\_DED · 33  
R7350\_RI\_ITT · 33  
R7360\_RI\_FIN\_ISL\_DED · 33  
R7370\_RI\_FIN\_ISL · 33  
R7380\_RI\_CRED\_BAIL\_DED · 33  
R7390\_RI\_CRED\_BAIL · 33  
R7420\_RI\_REND\_FIN\_DED · 33  
R7430\_RI\_REND\_FIN · 33  
R7440\_RI\_ITT\_NOT\_DED · 34  
R7450\_RI\_ITT\_NOT · 34  
R7460\_RI\_FINAN\_DED · 34  
R7470\_RI\_FINAN · 34  
R7480\_RI\_FRAIS\_GAR\_DED · 34  
R7490\_RI\_FRAIS\_GAR · 34  
R7500\_RI\_FRAIS\_DOS\_DED · 34  
R7510\_RI\_FRAIS\_DOS · 34  
R7520\_RI\_AUTRES · 34  
R7530\_RI\_OFT\_DED · 34  
R7535\_RI\_OFT · 34  
R7540\_RI\_COULTS\_EMP\_AV\_2016 · 34  
R7541\_RI\_CTS\_EMP\_AV\_16\_OFT · 34  
R7560\_RI\_COULTS\_EMP\_AV\_IP · 35  
R7561\_RI\_CTS\_EMP\_AV\_IP\_OFT · 35  
R7645\_AMOR\_CALC\_ART\_29 · 35  
R7646\_AMOR\_CALC\_ART\_29\_OFT · 35  
R7655\_DEDUC\_DEPR\_OP · 35  
R7656\_DEDUC\_DEPR\_OP\_OFT · 35  
R7657\_REV\_PJT\_INFR\_PUB · 35



R7658\_REV\_PJT\_INFR\_PUB\_OFT · 35  
R7680\_SURCOUTS\_DED · 35  
R7685\_REP\_SURCOUTS\_DED · 35  
R7690\_SURCOUTS\_NON\_DED · 35  
R7730\_SURCOUT\_REPORT · 35  
R7750\_REP\_CAPA\_INEMPL · 35  
ReductionIF · 47

---

## S

Spécifique 2023 · 1, 7

Supprimé 2023 · 1, 10, 21, 30  
SurcoutsEmprunts · 31

---

## Z

Z0001\_EVAL\_FORT\_EX\_DIV · 43  
Z0002\_COURS\_FIN\_EX · 43  
Z0010\_IMM\_EXPLOIT\_IND · 43, 59  
Z0020\_VAL\_UNIT\_NON\_ETAB · 43  
Z0030\_IMM\_EXPLOIT\_ETR · 43  
Z0040\_IMM\_EXPLOIT\_ETR\_EXO · 43

Z0070\_DROITS\_EXPLOIT · 43  
Z0080\_DROITS\_EXPLOIT\_EXO · 43  
Z0090\_IMMOBILISE · 43  
Z0100\_IMMOBILISE\_EXO · 44  
Z0110\_REA\_ET\_DISPO · 44  
Z0120\_REA\_ET\_DISPO\_EXO · 44  
Z0130\_TITRES\_EVA\_31\_12 · 44  
Z0140\_TITRES\_EVA\_31\_12\_EXO · 44  
Z0200\_ELEM\_FORTUNE · 44  
Z0250\_ANNU\_HOR\_BILAN\_CREAN · 44  
Z0350\_ABATTEM\_67\_2BEWG · 44  
Z0400\_EXO\_PARTICIP\_60BEWG · 44  
Z0410\_EXO\_DR\_INTEL\_60BIS · 44

Z0420\_EXO\_DR\_INTEL\_60TER · 44  
Z0600\_DETTE\_ET\_PROV · 44, 45  
Z0610\_DETTE\_ET\_PROV\_EXO · 45  
Z0615\_ANNU\_HOR\_BILAN\_DETTE · 45  
Z0620\_DETTE\_NON\_DEDUC · 45  
Z0630\_PROVISION\_ART\_46 · 45  
Z0640\_PROVISION\_ART\_46\_EXO · 45  
Z0800\_DETTE\_FIN\_EX · 45



# Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>FORMAT DE TRANSMISSION.....</b>	<b>3</b>
2.1	STRUCTURE PRINCIPALE .....	4
2.2	DOSSIER .....	5
2.2.1	G0000 .....	8
2.2.1.1	Mandataire.....	9
2.2.1.2	Informations générales.....	9
2.2.1.3	Contacts.....	12
2.2.1.4	EtablissementsStablesIndigenes.....	13
2.2.1.5	EtablissementsStablesEtranger <i>Nouveau 2023</i> .....	15
2.2.1.6	Associés .....	16
2.2.1.7	DispositionsFiscalesSpecifiques .....	17
2.2.2	A0000 .....	19
2.2.2.1	IntegrationFiscale .....	20
2.2.2.2	BonifEmbChomeurs .....	21
2.2.2.3	ListeEntreprisesAssociees164Ter .....	21
2.2.2.4	ListeSEC.....	22
2.2.2.5	DispositifsHybrides .....	22
2.2.3	R0000 .....	24
2.2.3.1	BeneficeAjouts.....	25
2.2.3.2	DeductionsIR.....	26
2.2.3.3	AutresRevenusR.....	27
2.2.3.4	SurcoutsEmprunts.....	28
2.2.3.5	AutresRevenusNR .....	32
2.2.3.6	IntegrationFiscaleIR.....	32
2.2.3.7	DepensesSpecialesIR.....	33
2.2.3.8	ImputationsIR .....	33
2.2.4	C0000 .....	35
2.2.4.1	Benefice .....	35
2.2.4.2	Ajouts.....	35
2.2.4.3	DeductionsIC.....	36
2.2.4.4	IntegrationFiscaleIC.....	36
2.2.4.5	Pertes.....	37
2.2.5	F0000.....	37
2.2.5.1	Cours.....	38
2.2.5.2	Fortune .....	38



2.2.5.3	ReductionIF	42
2.2.5.4	IFMinimum	42
<b>2.3</b>	<b>LES SOUS-ÉLÉMENTS ET TYPES</b>	<b>43</b>
2.3.1	Adresses	43
2.3.1.1	Adresse hors boîte postale	44
2.3.2	Listes énumératives	45
2.3.2.1	TypeCours	45
2.3.2.2	Code_forme_juridique	45
2.3.2.3	code_bureau_imposition	46
2.3.2.4	NomZAI	47
2.3.2.5	Code_pays	47
2.3.1	Les lignes de report	50
2.3.1.1	Ligne7000	50
2.3.1.2	Ligne7000Eur	51
2.3.1.3	Ligne7500	51
2.3.1.4	Ligne8000	52
2.3.1.5	Ligne9000	52
2.3.1.6	ReportSE	53
2.3.1.7	ReportCapaciteInempl	53
2.3.2	Les types particuliers de données	54
2.3.2.1	dispositifTransf	54
2.3.2.2	Amount et amountEur	54
2.3.2.3	nullableInteger, decimal13_2, decimal13_5, noRestrictedPercentage,restrictedPercentage et numero_dossier	55
2.3.2.4	nullableDate	56
<b>3</b>	<b>LES RÈGLES SÉMANTIQUES ET CONTRÔLES</b>	<b>57</b>
<b>4</b>	<b>PIÈCES JOINTES / ANNEXES OBLIGATOIRES</b>	<b>63</b>
<b>5</b>	<b>LES CONTRAINTES TECHNIQUES</b>	<b>65</b>
<b>INDEX</b>		<b>67</b>